

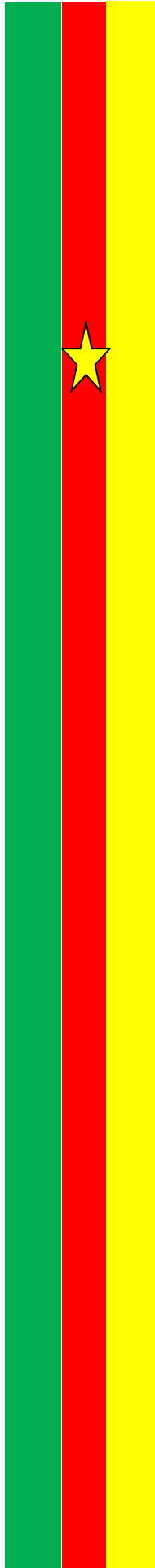
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland



**REVUE DE L'EXECUTION
BUDGETAIRE
A FIN JUIN 2022**

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES GRAPHIQUES	ii
LISTE DES ENCADRES	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
RESUME EXECUTIF	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES	3
1.1. Les recettes internes.....	3
1.2. Emprunts et dons.....	11
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES.....	14
2.1. Dépenses par nature économique	14
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales	18
TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT	20
3.1 Soldes budgétaires	20
3.2 Financement.....	22
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES.....	23
4.1 Mise en œuvre de la décentralisation	23
4.2 Situation de la programmation, de la passation et de l'exécution des marchés publics au 30 juin 2022.....	23
4.3 Problématiques particulières.....	28
CONCLUSION	31
ANNEXES.....	vi
ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2022 sur les grandes rubriques du budget	vi
TABLE DE MATIERES.....	x

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Ressources budgétaires au premier semestre 2022 (en milliards)	3
Tableau 2: Réalisations des impôts et taxes à fin juin 2022 (en milliards).....	8
Tableau 3: Rendement des recettes douanières à fin juin 2022 (en milliards)	10
Tableau 4: Recettes non fiscales recouvrées au premier semestre 2021 et 2022 (en milliards).....	11
Tableau 5: Emissions des BTA des premiers semestres 2021 et 2022 (en milliards)	12
Tableau 6: Emissions des OTA aux premiers semestres 2021 et 2022 (en milliards).....	13
Tableau 7: Emprunts et dons (en milliards)	13
Tableau 8: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)	14
Tableau 9: Exécution des dépenses sociales à fin juin 2022 (en milliards)	19
Tableau 10: Synthèse de l'exécution budgétaire (En milliards).....	20
Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards).....	22
Tableau 12: Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics au 30 juin 2022.....	25
Tableau 13: Performances globales au 30 juin 2022 de l'exécution des marchés publics par catégorie de MO/MOD.....	26
Tableau 14: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles au premier semestre 2022.....	28
Tableau 15: Avances de trésorerie et régularisations effectuées au premier semestre 2022.....	29
Tableau 16: Situation des régies d'avances à fin juin 2022	29

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Réalisation des recettes internes et de leurs composantes (en milliards).....	4
Graphique 2: Recettes pétrolières mobilisées au premier semestre en 2021 et 2022 (en milliards).....	4
Graphique 3: Recettes non pétrolières mobilisées au premier semestre en 2021 et 2022 (en milliards).....	5
Graphique 4: Recettes fiscales mobilisées au premier semestre 2021 et 2022 (en milliards)	6
Graphique 5 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2022	7
Graphique 6: Exécution des dépenses courantes hors intérêts de la dette (en milliards).....	15
Graphique 7: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards).....	17

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires	21
---	----

AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 85 alinéa 8 de la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, qui dispose que « *Le Gouvernement transmet au Parlement, à titre d'information et aux fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* » et de l'article 36 du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance qui énonce que « *La situation de l'exécution budgétaire fait l'objet périodiquement, en cours d'année, de rapports publics* », le ministère des Finances a entrepris d'élaborer une revue de l'exécution budgétaire à mi-parcours.

Cette revue doit permettre aux différents acteurs de la chaîne budgétaire de juger des objectifs atteints, des progrès réalisés ainsi que de l'utilisation des ressources allouées au cours des six premiers mois de l'année. Par ailleurs, elle contribue à fixer des recommandations qui vont concourir de manière significative et optimale à la correction des manquements constatés à mi-parcours. In fine, ce document vient doter le MINFI d'un outil analytique de suivi régulier de l'exécution budgétaire dans un contexte marqué par la recherche d'une plus grande discipline budgétaire.

Dans ses articulations, la revue semestrielle de l'exécution budgétaire prend en compte tous les pans du budget. Les données utilisées sont issues du TABORD à fin juin 2022 produit par la Division de la Prévision, sur la base des informations de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du MINEPAT, de la DGB, de la DGI, de la DGD et de la DGTCFM.

Les thématiques particulières concernent les procédures dérogatoires (régies d'avances, avances de trésorerie), les ressources transférées, la dette flottante et la situation des marchés publics. Une synthèse des bons et mauvais points de l'exécution budgétaire est effectuée à titre récapitulatif.

RESUME EXECUTIF

Au premier semestre, l'exécution du budget 2022 a été marquée sur le plan international par, entre autres : (i) les effets négatifs de la crise Russo-Ukrainienne, avec des perspectives incertaines ; (ii) l'augmentation des prix des céréales et des produits pétroliers, (iii) l'appréciation d'environ 5% du dollar, principale monnaie de facturation internationale.

Au plan national, le contexte est marqué par : (i) l'accélération de la croissance en 2022; (ii) une flambée des prix, en particulier ceux à la consommation ; (iii) l'envolée des cours mondiaux du pétrole brut; (iv) les mouvements de grève des enseignants; (v) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes budgétaires et des subventions des prix du carburant à la pompe.

Le budget général de l'Etat pour l'exercice 2022 a ainsi été révisé à la hausse de 6,75% passant de 5 599,7 milliards à 5 977,7 milliards. Toute chose qui situe le déficit budgétaire global à 2,1% du PIB.

Le bilan de l'exécution du budget au premier semestre 2022 se présente comme suit :

Les recettes mobilisées s'élèvent à 2 750,7 milliards tandis que les dépenses ordonnancées s'établissent à 2 446,0 milliards ; ce qui dégage un solde budgétaire global excédentaire de 122,7 milliards contre un déficit de 200,1 milliards au premier semestre 2021. Le solde primaire est excédentaire de 251,4 milliards contre un déficit de 130,6 milliards sur les six premiers mois de 2021.

Exécution du budget en ressources

Les **ressources mobilisées** de l'Etat se sont établies à 2 750,7 milliards. Elles représentent 46,0% de la prévision annuelle dont le montant est de 5 977,7 milliards. Par rapport à fin juin 2021, ces ressources augmentent de 630,5 milliards, essentiellement du fait de la hausse des recettes internes.

Le niveau de recouvrement des **recettes internes** est de 2 026,5 milliards, représentant 49,7% de la prévision annuelle. Comparées à la même période de 2021, les recettes internes augmentent de 361,6 milliards (+21,7%), en lien avec la hausse des recettes non pétrolières et surtout, des recettes pétrolières.

Les **recettes pétrolières** se chiffrent à 402,1 milliards, contre 202,2 milliards à fin juin 2021, soit une augmentation de 199,9 milliards. Cette hausse s'explique essentiellement par l'envolée des cours mondiaux du pétrole brut.

Les **recettes non pétrolières** s'élèvent à 1 624,4 milliards à fin juin 2022, représentant 49,6% de la prévision annuelle révisée d'un montant de 3 274,9 milliards. Par rapport au 30 juin 2021, elles augmentent de 161,7 milliards, en lien avec la hausse des recettes fiscales.

Les **recettes fiscales** se situent à 1 552,1 milliards, en hausse de 166 milliards par rapport à la même période en 2021. Les recettes **des impôts et taxes** s'établissent à 1 151,1 milliards, en hausse de 153,0 milliards (+15,3%). Les **recettes douanières** ont été mobilisées à hauteur de 401,0 milliards, en hausse de 13 milliards (+3,4%). Cette performance est attribuable essentiellement à la poursuite des réformes des administrations d'Assiette, à un meilleur environnement économique, à la hausse des cours des produits exportés par le Cameroun et à la maîtrise de la traçabilité des recettes avec la poursuite de la digitalisation de leurs perceptions, qui a permis entre autres de sécuriser les recettes et de faciliter les obligations fiscales des contribuables.

Les **recettes non fiscales** se chiffrent à 72,3 milliards, en baisse de 4,3 milliards par rapport au montant mobilisé au premier semestre 2021, du fait d'un faible recouvrement de la composante « autres recettes non fiscales ».

Les **emprunts et dons** ont été mobilisés à hauteur de 724,2 milliards. Ils représentent 38,2% de la prévision annuelle d'un montant de 1 896,8 milliards. Les emprunts contractés par l'Etat en vue de continuer la réalisation des projets d'investissement, se sont établis à 701,1 milliards, et représentent 40,0% du montant annuel prévu dans la loi de finances.

A fin juin 2022, seuls les dons projets ont été mobilisés à hauteur de 23,1 milliards, représentant 16,2% de la prévision annuelle des dons.

Exécution des charges budgétaires

Les charges budgétaires s'établissent à 2 446,0 milliards contre 2 395,8 milliards à fin juin 2021, soit une hausse de 50,2 milliards. Le service de la dette publique a fortement contribué à cette évolution. Ces charges se déclinent comme suit :

Le paiement du **service de la dette publique** s'est établi à 699,8 milliards, en augmentation de 100,3 milliards par rapport à fin juin 2021. Cette évolution résulte d'une baisse du service de la dette publique intérieure de 35,5 milliards et d'une hausse de 135,8 milliards.

Les dépenses courantes (hors intérêts) s'établissent à 1 249,1 milliards contre 1 277,3 milliards au 30 juin 2021. Elles diminuent de 28,2 milliards, du fait de la baisse de 122,9 milliards des dépenses de biens et services. L'ordonnancement des **dépenses de personnel** s'élève à 559,2 milliards contre 518,8 milliards au 30 juin 2021. Cette hausse s'explique principalement par l'accroissement des dépenses salariales. Le niveau d'ordonnancement des dépenses **des biens et services** est de 393,6 milliards, représentant 48,5% de la dotation annuelle de 810,9 milliards. Comparées à fin juin 2021, les dépenses de biens et services enregistrent une baisse de 23,8%. Les dépenses de transferts et subventions sont ordonnancées à hauteur de 296,3 milliards, en hausse de 54,3 milliards du fait de l'accroissement des subventions du carburant à la pompe.

Les **dépenses d'investissement** ont été exécutées à hauteur de 461,5 milliards (dont 227,0 milliards sur financements extérieurs, 224,3 milliards sur ressources propres et 8,4 en dépenses de restructuration). Comparées à fin juin 2021, elles baissent de 13,6 milliards (-2,9%)

Toutefois, l'exécution du budget 2022 reste entachée par des procédures dérogatoires et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

Les efforts de mobilisation des ressources surtout celles de financement, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement devront se poursuivre au deuxième semestre 2022, afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme économique et financier et de faire face aux besoins sociaux et sécuritaires croissants.

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace l'état de l'exécution du budget de l'Etat pour l'exercice 2022 au premier semestre, conformément à la loi de finances N°2021/026 du 16 décembre 2021, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2021/001 du 02 juin 2022. Il est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. Ce rapport revient sur la situation de la mobilisation des recettes et de l'exécution des charges, tout en dégagant les soldes budgétaires. L'objectif principal est d'analyser les allocations des ressources et leurs utilisations pendant la période sous-étude, afin d'en tirer les éléments de correction pour améliorer l'efficacité et la soutenabilité budgétaire. Il relève de façon spécifique certains problèmes rencontrés dans la gestion budgétaire.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte marqué :

Au plan international par : (i) les effets négatifs de la crise russo-ukrainienne, avec des perspectives incertaines ; (ii) le rebond de l'inflation mondiale qui passe de 4,7% en 2021 à 8,8% en 2022, notamment du fait de l'augmentation des prix des denrées alimentaires, du pétrole brut et de l'énergie ; (iii) le ralentissement de la croissance économique mondiale passant de 6,0% en 2021 à 3,2% en 2022 ; (iv) le recul de la demande mondiale et les perturbations des chaînes d'approvisionnement ; (v) de l'appréciation du dollar par rapport à l'ensemble des grandes devises internationales, compte tenu du rôle dominant de cette devise dans les échanges.

Au plan national par : (i) l'accélération de la croissance en 2022, avec un taux estimé à 3,8% après 3,6% enregistré en 2021; (ii) une flambée des prix, avec un taux d'inflation de 4,6% contre 3% projeté initialement ; (iii) l'implémentation des mesures prises par le Gouvernement pour apurer la dette salariale des enseignants ; (iv) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2022/001 du 02 juin 2022, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes budgétaires et des subventions des prix du carburant à la pompe; (v) le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et au nouveau plan comptable de l'Etat adoptés en 2019, ainsi que les difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents à l'exécution du budget ; (vi) l'organisation de la 33^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football.

S'agissant des cours des matières premières, sur les six premiers mois de 2022, l'indice des prix des produits énergétiques augmente de 99% en glissement

annuel, du fait de la hausse des cours mondiaux du pétrole brut (+61,2%), du gaz naturel (+212,8%) et du charbon (+205,9%). L'indice des prix des produits non énergétiques progresse de 15,1%, en lien avec la hausse de 12% des fertilisants et de 22,3% des produits alimentaires.

Pour ce qui est des cours des principaux produits exportés, à l'exception des prix moyens du cacao (en baisse de 3,9%) et du caoutchouc (- 8,0%), ceux du coton brut (+1,2%), de l'aluminium (+9,3%), du café arabica (+14,7%), du café robusta (+5,8%), des bois tropicaux (+7,6%) et de l'huile de palme (+52,1%) sont bien orientés.

Ce contexte a influencé l'exécution du budget de l'Etat, en termes de mobilisation des ressources budgétaires et d'exécution des dépenses. S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées sont comparées aux objectifs semestriels ou annuels, tandis que les dépenses exécutées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative.

Le présent rapport comporte quatre (04) parties : la première est consacrée à l'exécution des ressources budgétaires où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième partie s'intéresse aux charges budgétaires où sont scrutées les dépenses ordonnancées et le service de la dette publique ; la troisième partie est centrée sur les résultats de la gestion budgétaire ; la quatrième partie explore les problématiques particulières et les difficultés liées à l'exécution du budget.

PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. A fin juin 2022, les ressources mobilisées de l'Etat se sont établies à 2 750,7 milliards. Elles représentent 46,0% de la prévision annuelle dont le montant est de 5 977,7 milliards. Par rapport à fin juin 2021, ces ressources augmentent de 630,5 milliards (+29,7%).

Tableau 1: Ressources budgétaires au premier semestre 2022 (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Janv-juin 21	Janv-juin 22	Variation jan-juin 2021/jan-juin 2022		Taux d'exécution (%)
	2022	2022	Réalisations	Réalisations	Absolue (d) - (c)	Relative (%) ((d) - (c)) / (c)	(d) / (b)
	(a)	(b)	(c)	(d)			
A- RECETTES INTERNES	3 866,9	4 080,9	1 664,9	2 026,5	361,6	21,7	49,7
I-Recettes pétrolières	562,0	806,0	202,2	402,1	199,9	98,9	49,9
1-Redevance SNH	462,0	706,0	181,3	334,9	153,6	84,7	47,4
2- IS pétrole	100,0	100,0	20,9	67,2	46,3	221,5	67,2
II- Recettes non pétrolières	3 304,9	3 274,9	1 462,7	1 624,4	161,7	11,1	49,6
1- Recettes fiscales	3 088,7	3 048,7	1 386,1	1 552,1	166,0	12,0	50,9
a- Recettes des impôts et taxes	2 184,8	2 184,8	998,1	1 151,1	153,0	15,3	52,7
dont - TVA	735,0	735,0	293,8	361,8	68,0	23,1	49,2
- IS non pétrole	410,0	410,0	240,7	298,4	57,7	24,0	72,8
- Droits d'accises	325,0	325,0	141,3	141,4	0,1	0,1	43,5
- Droits d'enreg.et timbre	130,3	130,3	58,3	48,9	-9,4	-16,1	37,5
- TSPP	150,0	150,0	73,4	76,4	3,0	4,1	50,9
b- Recettes douanières	903,9	863,9	388,0	401,0	13,0	3,4	46,4
dont - Droit de douane/import.	363,9	343,9	164,0	158,3	-5,7	-3,5	46,0
- TVA import	395,0	395,0	175,4	190,7	15,3	8,7	48,3
- Droits d'accises/import.	57,9	57,9	26,2	25,0	-1,2	-4,6	43,2
- Droits de sortie	54,8	54,8	19,4	20,0	0,6	3,1	36,5
2- Recettes non fiscales	216,2	226,2	76,6	72,3	-4,3	-5,6	32,0
B- EMPRUNTS ET DONNS	1 732,8	1 896,8	455,3	724,2	268,9	59,1	38,2
Emprunts	1 590,5	1 754,5	418,8	701,1	282,3	67,4	40,0
- Prêts projets	703,4	746,5	218,3	203,9	-14,4	-6,6	27,3
- Prêts FMI	0,0	70,0	0,0	66,5	66,5	NA	95,0
- Appuis budgétaires	410,0	360,7	0,0	45,9	45,9	NA	12,7
- Emission titres publics	350,0	550,0	194,2	384,8	190,6	98,1	70,0
- Emprunts bancaires	127,1	27,3	6,3	0,0	-6,3	-100,0	0,0
Dons	142,3	142,3	36,5	23,1	-13,4	-36,7	16,2
TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL	5 599,7	5 977,7	2 120,2	2 750,7	630,5	29,7	46,0

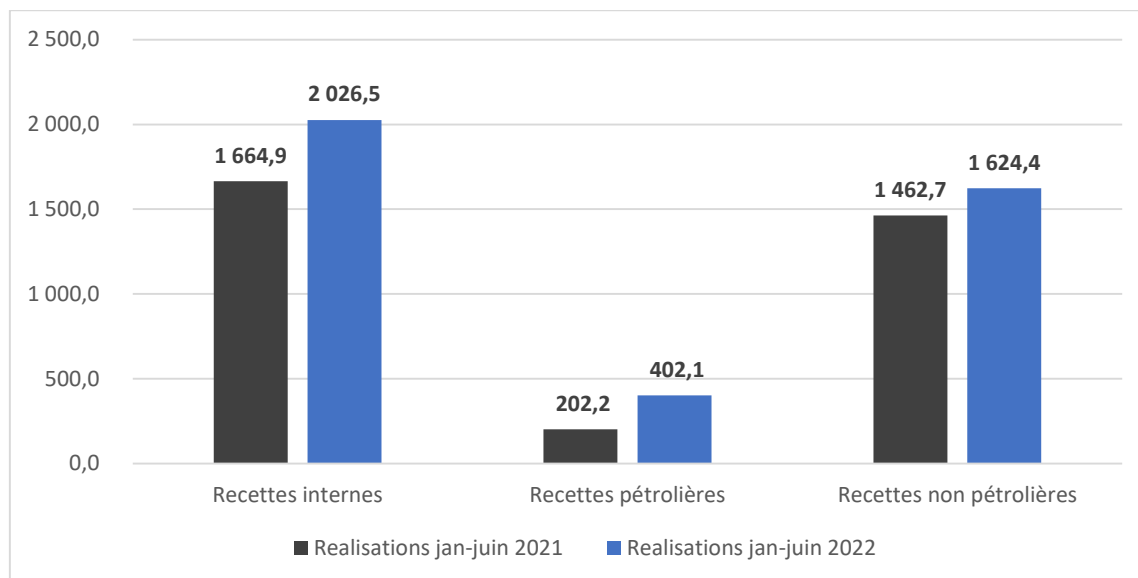
Source : MINFI

1.1. Les recettes internes

Les recettes internes sont composées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Elles sont recouvrées à hauteur de 2 026,5 milliards, soit un taux de réalisation de 49,7% par rapport à la prévision annuelle fixée à

4 080,9 milliards. Comparées à la même période de 2021, elles augmentent de 361,6 milliards (+21,7%), en lien avec la hausse des recettes non pétrolières et des recettes pétrolières.

Graphique 1: Réalisation des recettes internes et de leurs composantes (en milliards)

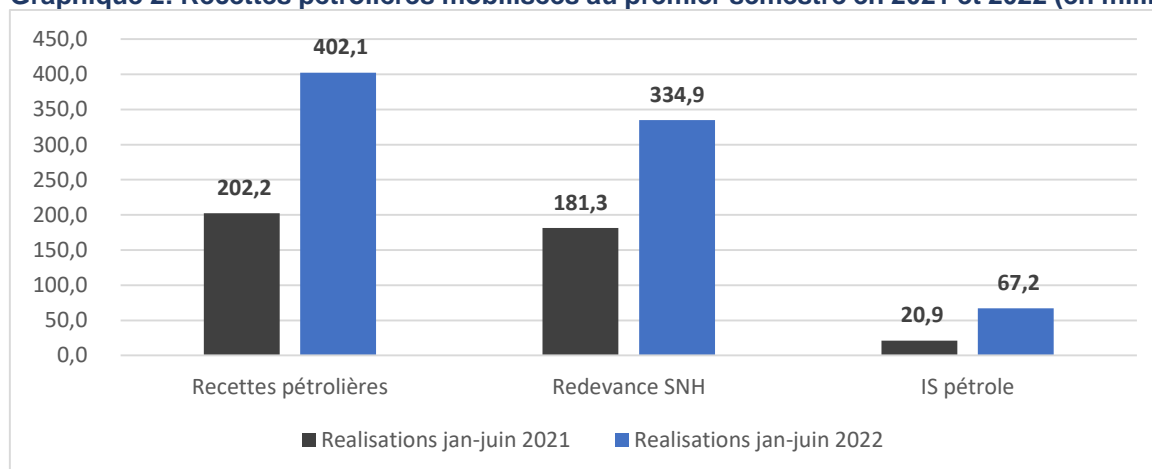


Source : MINFI

1.1.1. Les recettes pétrolières

Les recettes pétrolières se chiffrent à 402,1 milliards au 30 juin 2022, soit un taux de réalisation de 49,9% par rapport à la prévision annuelle. Elles comprennent 334,9 milliards de redevance pétrolière SNH et 67,2 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. Par rapport à fin juin 2021, les recettes pétrolières augmentent de 199,9 milliards (+98,9%), du fait de la hausse du prix du pétrole brut et de l'appréciation du dollar par rapport au franc CFA.

Graphique 2: Recettes pétrolières mobilisées au premier semestre en 2021 et 2022 (en milliards)



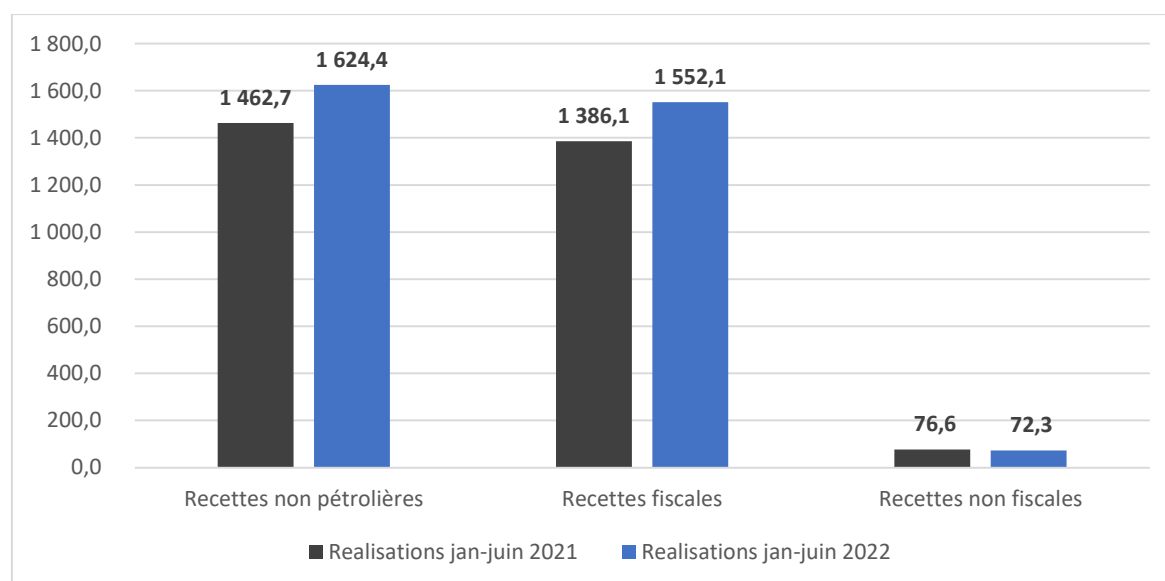
Source : MINFI

1.1.2. Les recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières, constituées des recettes fiscales et non fiscales, s'élèvent à 1 624,4 milliards à fin juin 2022, représentant 49,6% de la prévision annuelle d'un montant de 3 274,9 milliards.

Par rapport à la même période de 2021, les recettes non pétrolières augmentent de 161,7 milliards (+11,1%), en lien avec la hausse des recettes fiscales. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.

Graphique 3: Recettes non pétrolières mobilisées au premier semestre en 2021 et 2022 (en milliards)

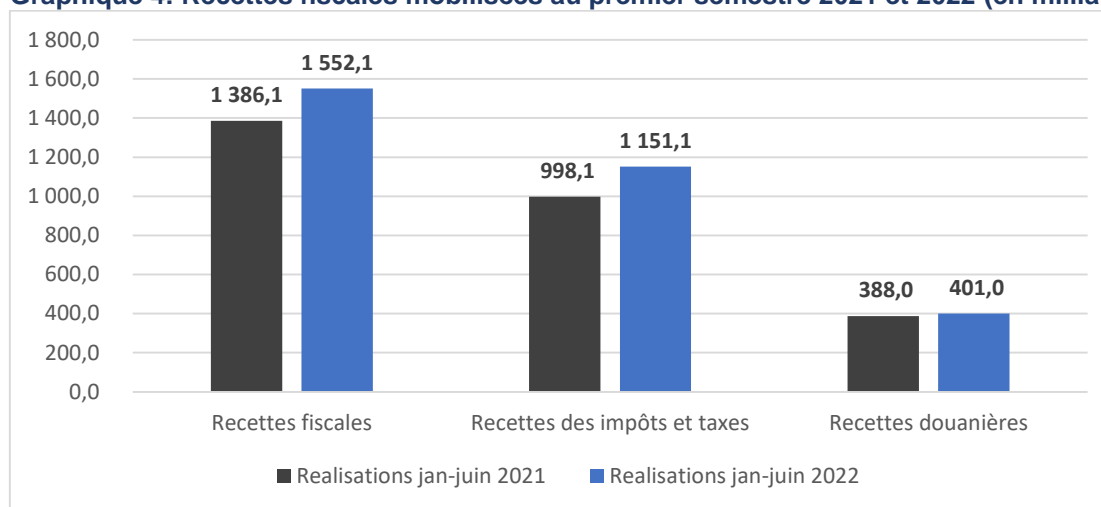


Source : MINFI/DGB

1.1.1.1. Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont composées des impôts et taxes intérieurs et des recettes douanières. Elles se situent à 1 552,1 milliards à fin juin 2022, soit un taux d'exécution de 50,9% de la prévision annuelle d'un montant de 3 048,7 milliards. Elles s'accroissent de 166 milliards (+12%) par rapport à la même période de 2021 où elles étaient de 1 386,1 milliards. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration de l'activité économique, la poursuite des réformes relatives à la digitalisation des procédures qui permettent de mieux sécuriser les recettes et de faciliter les obligations fiscales des usagers.

Graphique 4: Recettes fiscales mobilisées au premier semestre 2021 et 2022 (en milliards)



Source : MINFI

❖ Les impôts et taxes

Sur un objectif annuel de 2 184,8 milliards, les impôts et taxes mobilisés au titre du premier semestre 2022 s'établissent à 1 151,1 milliards, soit un taux de réalisation de 52,7%. Par rapport au premier semestre 2021, ces réalisations sont en hausse de 153,0 milliards (+15,3%). Cette performance s'explique par les réformes d'administration de l'impôt et de politique fiscale.

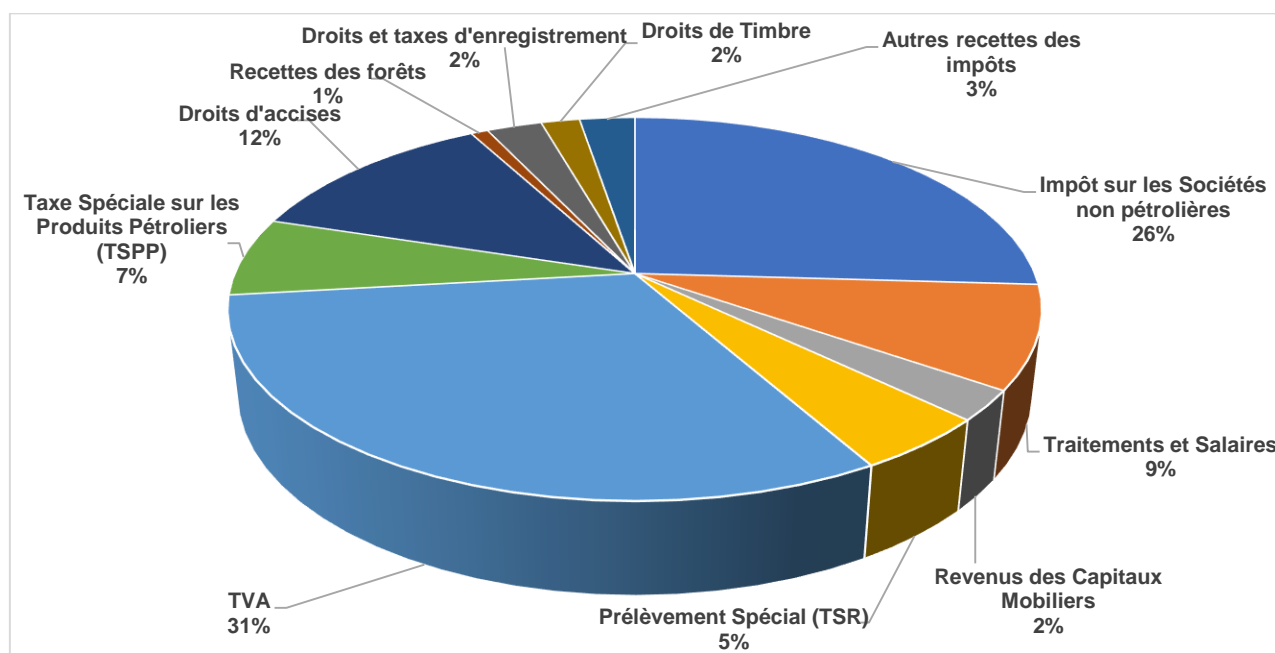
Les réformes d'administration de l'impôt ont permis d'élargir l'assiette fiscale de resserrer le suivi des contribuables, de sécuriser les recettes et de faciliter les obligations fiscales des usagers. Elles ont principalement porté sur :

- la consolidation des acquis de la rénovation des Centres Divisionnaires des Impôts (CDI) avec pour effets la modernisation et la dématérialisation des procédures de gestion des petites et micro entreprises ;
- la consécration du télépaiement comme modalité exclusive de règlement des impôts et taxes pour les grandes et moyennes entreprises ;
- la création de deux (02) nouveaux Centres Régionaux des Impôts à Yaoundé et à Douala ;
- l'accélération de la mise en œuvre du paradigme du Partenaire Fiscal Intégré (PFI), pour réduire la taille du secteur informel, faciliter la fiscalisation du plus grand nombre des opérateurs et améliorer le rendement de la TVA ;
- une meilleure exploitation des résultats des contrôles fiscaux pour accroître le niveau des paiements spontanées.

Pour ce qui est des réformes de politique fiscale de la loi de finances 2022, elles ont porté sur :

- la Taxe sur les Transferts d'Argent (TTA) avec des recettes additionnelles de 9,1 milliards ;
- le réaménagement des modalités de collecte du précompte sur achat (+4 milliards) ;
- le nouveau régime fiscal des Organismes à but non lucratif et la réinstauration de la taxe de séjour (+1 milliard).

Graphique 5: Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2022



Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après connaissent une performance appréciable :

- **la Taxe Spéciale sur les Revenus versés à l'étranger (TSR)** : sur un objectif semestriel de 45,7 milliards, un montant de 53,4 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 116,8%. Par rapport aux réalisations du premier semestre de 2021, les recettes sont en hausse de 14,2 milliards (+36,0%). Cette performance découle notamment de la reprise de l'activité dans le secteur pétrolier amont ;
- **l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières** : 298,4 milliards ont été mobilisés pour un objectif semestriel de 262,5 milliards, soit un taux de réalisation de 113,7%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 57,7 milliards (+24,0%), du fait de la bonne tenue des soldes annuels payés au mois de mars 2022 et de la réforme des modalités de collecte du précompte sur achat ;
- **la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** : sur un objectif semestriel de 333,0 milliards, l'Administration fiscale a mobilisé 361,8 milliards ce qui représente

un taux de réalisation de 108,6%. Par rapport au premier semestre 2021, les recettes de la TVA progressent de 22,7%, du fait d'une part, de l'apport des contrôles fiscaux et d'autre part, de l'accroissement de l'activité dans les secteurs majeurs ;

- **les retenus sur les traitements et salaires** : sur un objectif semestriel de 93,3 milliards, un montant de 99,6 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 106,8%. Par rapport au 1^{er} semestre de l'exercice précédent, lesdites retenus augmentent de 9,7%, du fait notamment des régularisations suite aux départs volontaires pour certaines grandes entreprises ;
- **les impôts sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)** : 29,3 milliards ont été mobilisés pour un objectif semestriel de 25,5 milliards, soit un taux de réalisation de 114,8%. Par rapport à la même période en 2021, ces recettes sont en hausse de 6,0 milliards (+25,9%), du fait notamment des plus-values sur les cessions d'actions de certaines grandes entreprises.

Par contre les impôts suivants sont en recul :

- **les droits de timbre** : les recettes passent de 25,1 milliards au premier semestre 2021 à 21,1 milliards, soit un recul de 4,0 milliards (-15,9%), du fait de la baisse des recettes des timbres sur les passeports ;
- **les droits et taxes d'enregistrement** : les recettes baissent de 2,7 milliards (-8,3%) en glissement annuel pour se situer à 30,1 milliards en raison du démarrage tardif de l'exécution du budget qui a négativement affecté les droits d'enregistrement sur la commande publique.

Tableau 2: Réalisations des impôts et taxes à fin juin 2022 (en milliards)

Impôts et taxes	Objectifs au 30/06/2022	Rendement au 30-juin		Taux d'exécution objectifs (en %)	Variation 1 ^{er} semestre 2022/2021 (en %)
		2022	2021		
Impôt sur les Sociétés non pétrolières	262,5	298,4	240,7	113,7	+24,0
Traitements et Salaires	93,3	99,6	90,8	106,8	+9,7
Revenus des Capitaux Mobiliers	25,5	29,3	23,2	114,9	+26,3
Prélèvement Spécial (TSR)	45,7	53,4	39,3	116,8	+35,9
TVA	333	361,8	294,9	108,6	+22,7
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	75,4	76,4	73,4	101,3	+4,1
Droits d'accises	164	141,4	141,3	86,2	+0,1
Recettes des forêts	12,1	9,4	10,3	77,7	-8,7
Droits et taxes d'enregistrement	38,2	30,1	32,8	78,8	-8,2
Droits de Timbre	26,6	21,1	25,1	79,3	-15,9
Autres recettes des impôts	33,5	30,2	26,3	90,1	+14,4
Total	1 109,8	1 151,1	998,1	103,7	+15,3

Source : MINFI

❖ Les recettes douanières

L'objectif annuel initial de recettes douanières était de 903,9 milliards. Il a été réduit de 40 milliards dans la loi de finances rectificative pour tenir compte des effets de la crise russo-ukrainienne et des mesures de lutte contre l'inflation prises par le Gouvernement.

Au terme du premier semestre 2022, les recettes douanières ont été mobilisées à hauteur de 401,0 milliards, soit 46,4% de la prévision annuelle d'un montant de 863,9 milliards. Par rapport au premier semestre 2021, elles sont en hausse de 13 milliards (+3,4%). Cette évolution s'explique principalement par l'apurement partiel de la dette de la SONARA (31 milliards) et des Marketeurs (38,7 milliards).

Les recettes mobilisées auraient été meilleures sans les éléments ci-après :

- la baisse du nombre de manifestes maritimes (-3,2%), de titres de transport destinés à la mise à la consommation (-7,9%) et de conteneurs Equivalent Vingt Pieds (EVP) (-10,5%) ;
- le recul de 11,3% des importations en volume ;
- l'augmentation au premier semestre 2022 du stock de la dette de l'Etat de 36,0 milliards, des Marketeurs de 20,1 milliards et de la SONARA de 47,2 milliards ;
- l'application de la décision fixant les valeurs imposables applicables à l'importation des produits pétroliers raffinés. Cette mesure, a entraîné un manque à gagner de 14,5 milliards au cours des mois de mai et juin 2022 ;
- l'impact des exonérations sur les importations inscrites dans la loi de finances 2022 qui font baisser les recettes de 1,1 milliard en glissement annuel.

Par nature de recettes, les composantes se présentent comme suit :

- La TVA à l'importation collectée au premier semestre 2022 se chiffre à 190,7 milliards contre 175,4 milliards en 2021, soit une hausse de 8,8% en rythme annuelle. Cette réalisation représente 48,3% de la prévision annuelle de 395 milliards.
- Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 158,3 milliards contre 164 milliards premier semestre 2021. Soit une baisse de 3,5% en glissement annuel. Par rapport à l'objectif annuel de 343,9 milliards, le taux de réalisation se situe à 46,0%.
- Les droits d'accises se chiffrent à 25 milliards à fin juin 2022 contre 26,1 milliards à la même période de 2021, soit une baisse de 4,4% en rythme annuel. Le taux de réalisation est de 43,2% par aux 57,9 milliards de prévision annuelle.

- Les droits de sortie s'élèvent à 20 milliards au premier semestre 2022 contre 19,4 milliards en 2021, soit une hausse 2,8%. Le taux de réalisation est de 36,4% par rapport à l'objectif annuel fixé à 54,8 milliards.

Tableau 3: Rendement des recettes douanières à fin juin 2022 (en milliards)

Libellés	1 ^{er} semestre 2021	1 ^{er} semestre 2022			Variations 1 ^{er} semestre 2022/2021	
	Réalisation	LFR 2022	Réalisation	Taux d'exécution (en %)	(valeur)	(en %)
Recettes douanières	388,0	863,9	401,0	46,4	13,0	3,4
Droits de douane à l'importation	164,0	343,9	158,3	46,0	-5,7	-3,5
TVA à l'importation	175,4	395,0	190,7	48,3	15,4	8,8
Droits d'accises à l'importation	26,1	57,9	25,0	43,2	-1,2	-4,4
Droits de sortie	19,4	54,8	20,0	36,4	0,5	2,8
Taxe informatique	0,6	0,3	0,3	91,0	-0,3	-45,0
Autres recettes des douanes	2,5	12,0	6,7	56,2	4,2	167,2

Source : MINFI

1.1.1.2. Les recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine, des recettes de service, des cotisations pour la retraite, du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales. A fin juin 2022, les recettes non fiscales se chiffrent à 72,3 milliards pour un objectif annuel de 226,2 milliards, soit un taux de réalisation de 32,0%. En glissement annuel, elles enregistrent une diminution de 4,3 milliards (-5,6%), imputable à la composante « autres recettes non fiscales ».

❖ Les revenus du domaine

Ils se chiffrent à 2,9 milliards à fin juin 2022, soit un taux de réalisation de 48,3% par rapport à l'objectif de la loi de finances rectificative fixé 6 milliards. Les revenus du domaine baissent de 0,4 milliard (-12,1%) par rapport au montant de 3,4 milliards recouvré sur la même période de 2021.

❖ Les recettes des services

Au 30 juin 2022, elles s'élèvent à 10,0 milliards, soit un taux de réalisation de 16,6% par rapport au montant de 60,2 milliards prévu dans la loi de finances rectificative. En glissement annuel, elles augmentent de 3 milliards (+42,9%), en lien avec une amélioration du suivi de ces recettes.

❖ Cotisations pour la retraite

Ces recettes s'établissent à 29,2 milliards à fin juin 2022, soit un taux de réalisation de 44,9% par rapport à la prévision annuelle de 65 milliards. En glissement annuel, elles augmentent de 2,3 milliards (+8,6%).

❖ Droit de transit pétrolier

Au 30 juin 2022, les recettes y afférentes se chiffrent à 17,3 milliards, représentant 49,4% de la prévision annuelle d'un montant de 35 milliards. Comparativement à la même période en 2021, elles augmentent de 1,0 milliard.

❖ Autres recettes non fiscales

Elles sont constituées des dividendes, de la redevance portuaire et des recettes exceptionnelles. A fin juin 2022, elles se chiffrent à 12,9 milliards et représentent 21,5% de la prévision annuelle fixée à 60 milliards. Ces recettes baissent de 10,2 milliards (-44,2%) par rapport aux 23,0 milliards recouverts au cours de la même période de 2021.

Tableau 4: Recettes non fiscales recouvrées au premier semestre 2021 et 2022 (en milliards)

Rubriques	L.F.R 2022	Réalisation au 30/06/2021	Réalisation au 30/06/2022	Taux de réalisation au 30/06/2022	Variation	
					(c/b) (valeur)	(c/b) (%)
	(a)	(b)	(c)	(c/a) (%)		
Revenu du domaine	6,0	3,3	2,9	48,3	-0,4	-12,1
Recettes des services	60,2	7,0	10,0	16,6	3	42,9
Cotisations pour la retraite	65,0	26,9	29,2	44,9	2,3	8,6
Autres recettes non fiscales	60,0	23,1	12,9	21,5	-10,2	-44,2
Droit de transit pétrolier	35,0	16,3	17,3	49,4	1	6,1
Total recettes non fiscales	226,2	76,6	72,3	32,0	-4,3	-5,6

Source : MINFI

1.2. Emprunts et dons

Les prévisions des emprunts et dons dans la loi de finances rectificative sont de 1 896,8 milliards. A fin juin 2022, les emprunts et dons ont été mobilisés à hauteur de 724,2 milliards. Ils représentent 38,2% de la prévision annuelle d'un montant de 1 896,8 milliards.

1.2.1. Emprunts

Les emprunts comprennent les émissions de titres publics, les emprunts bancaires, les prêts projets, les prêts FMI et les appuis budgétaires ou prêts programmes. Sur un objectif révisé de 1 754,5 milliards, les emprunts contractés par l'Etat au premier semestre 2022 en vue de continuer à réaliser les projets d'investissement se sont établis à 701,1 milliards, et représente 40,0% de la prévision annuelle.

1.2.1.1. Prêts

Les prêts intègrent les prêts-projets et les prêts-programmes (prêts FMI et autres appuis budgétaires). A fin juin 2022, les tirages sur prêts projets sont à

hauteur de 203,9 milliards, représentant 27,3% de la prévision annuelle. Les tirages sur prêts-programmes sont de l'ordre de 112,4 milliards (66,5 milliards de prêts FMI et 45,9 milliards des autres appuis budgétaires), représentant 26,1% de la prévision annuelle. Par rapport à fin juin 2021, les prêts augmentent de 98 milliards (+44,9%).

1.2.1.2. *Emprunts bancaires*

Les emprunts bancaires sont les emprunts contractés par l'Etat auprès des banques locales pour financer les projets de développement. A fin juin 2022, aucun emprunt bancaire n'a été enregistré sur un objectif de 227,3 milliards dans la loi de finances rectificative.

1.2.1.3. *Emissions de titres publics*

Les titres publics concernent : (i) les Bons de Trésor Assimilables (BTA) et les Obligations du Trésor Assimilables (OTA) émis par adjudication par l'Etat sur le marché des titres publics à souscription libre de la CEMAC ; et (ii) les obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne (ECMR) sur le marché financier unifié d'Afrique Centrale.

Au terme du premier semestre 2022, le montant des titres mobilisés sur les marchés des capitaux s'élève à 529,9 milliards, soit 147,5 milliards des BTA et 382,4 milliards d'obligations du Trésor.

❖ **Bons du Trésor Assimilables (BTA)**

Les BTA sont émis à court terme pour combler les besoins ponctuels de trésorerie, avec des maturités de 13, 26 et 52 semaines. A fin juin 2022, les émissions de BTA s'élèvent à 147,5 milliards contre 210 milliards à la même période de 2021, soit une baisse de 30%. Les remboursements effectués se situent à 145,1 milliards et concernent les BTA émis en 2021 (141,1 milliards) et en 2022 (4,0 milliards). En tenant compte des remboursements, les émissions nettes des BTA s'élèvent à 2,4 milliards au premier semestre 2022.

Tableau 5: Emissions des BTA des premiers semestres 2021 et 2022 (en milliards)

Maturité	Premier semestre 2021		Premier semestre 2022		Variations		
	Montant émis	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)	Montant émis	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)	Montant	(en %)	TIMP
13 semaines	35,0	2,1%	4,0	2,5%	-31,0	-88,6	0,5%
26 semaines	143,0	2,1%	143,5	2,7%	0,5	0,3	0,6%
52 semaines	32,0	2,7%	0,0		-32,0	-100,0	
Total	210,0	2,2%	147,5	2,7%	-62,5	-29,8	0,5%

Source : MINFI

❖ Obligations du Trésor

Les OTA et les ECMR sont des instruments financiers de mêmes caractéristiques de moyen et long termes émis pour financer les projets d'investissement public, mais qui diffèrent par le marché d'émission. Leur maturité minimale est de 02 ans. Au cours du présent exercice, le Gouvernement a fait le choix de diversifier les types d'instruments ainsi que les sources de financement en sollicitant les deux marchés.

A fin juin 2022, les émissions des OTA et des ECMR s'élèvent à 382,4 milliards, dont 147,4 milliards émis par adjudication et 235,0 milliards par syndication. En glissement annuel, les émissions cumulées enregistrent une hausse de 99,8% par rapport à 2021. Les remboursements d'OTA effectués au cours de la période sous revue s'élèvent à 131,2 milliards ; ce qui correspond à un financement net de 251,3 milliards.

Tableau 6: Emissions des OTA aux premiers semestres 2021 et 2022 (en milliards)

Maturité	2021		2022		Variation		
	Montant émis	Taux d'intérêt	Montant émis	Taux d'intérêt	Montant	(en %)	Taux d'intérêt
4 ans			25	4,5%	25	-	-
5 ans	121,5	5,5%	112,6	5,5%	-8,9	-7,3	-0,1%
6 ans	34,9	6,0%			-34,9	-100,0	-
7 ans	35	6,5%			-35	-100,0	-
10 ans			9,85	5,0%	9,8	-	-
ECMR 7 ans			235	6,2%	235	-	-
Total	191,4	5,8%	382,45	5,9%	191,1	99,8	0,1%

Source : MINFI

Au total, le financement du budget par émissions des titres publics au premier semestre 2022 est de 384,8 milliards. Il se répartit en BTA nets de 2,4 milliards et en émissions d'obligations du trésor de 382,4 milliards.

1.2.2. Les dons

La Loi de finances rectificative prévoit un montant de 142,3 milliards au titre des dons, repartis en 33,3 milliards de dons projets et 109,0 milliards de dons programmes. A fin juin 2022, seuls les dons projets ont été mobilisés à hauteur de 23,1 milliards, représentant 16,2% de la prévision annuelle.

Tableau 7: Emprunts et dons (en milliards)

RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Réalisation	Réalisation	Taux de réalisation	Variation	
	2022	(a)	au 30/06/21 (b)	au 30/06/22 (c)	au 30/06/22 (c/a) (%)	(c/b) (abs)	(c/b) (%)
- Prêts projets	703,4	746,5	218,3	203,9	27,3	-14,4	-6,6
- Dons	142,3	142,3	36,5	23,1	16,2	-13,4	-36,7
- Prêts FMI	0,0	70,0	0,0	66,5	95,0	66,5	NA
- Appuis budgétaires	410	360,7	0	45,9	12,7	45,9	NA
- Emission titres publics	350,0	550,0	194,2	384,8	70,0	190,6	98,1
- Emprunts bancaires	127,1	27,3	6,3	0	0,0	-6,3	-100,0
EMPRUNTS ET DONNS	1 732,8	1 896,8	455,3	724,2	38,2	268,9	59,1

Source : MINFI

DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES

Les prévisions initiales de l'exercice 2022 ont été modifiées par l'ordonnance N°2021/001 du 02 juin 2022, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2021/026 du 16 décembre 2021, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022. C'est sur la base des prévisions de cette ordonnance qu'ont été calculés les taux d'exécution budgétaire.

Conformément à ces modifications, l'enveloppe globale des dépenses de l'exercice 2022 est ainsi passée de 5 599,7 milliards à 5 977,7 milliards.

Au 30 juin 2022, les charges budgétaires s'établissent à 2 446,0 milliards contre 2 395,8 milliards à fin juin 2021, soit une hausse de 50,2 milliards (+2,1%). Cette évolution résulte d'une hausse de 100,3 milliards du service de la dette publique combinée à des baisses respectives de 28,2 milliards, de 13,6 milliards et de 8,3 milliards des dépenses courantes (hors intérêts), des dépenses d'investissement et des prêts nets.

2.1. Dépenses par nature économique

Les dépenses de l'Etat comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

Tableau 8: Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)

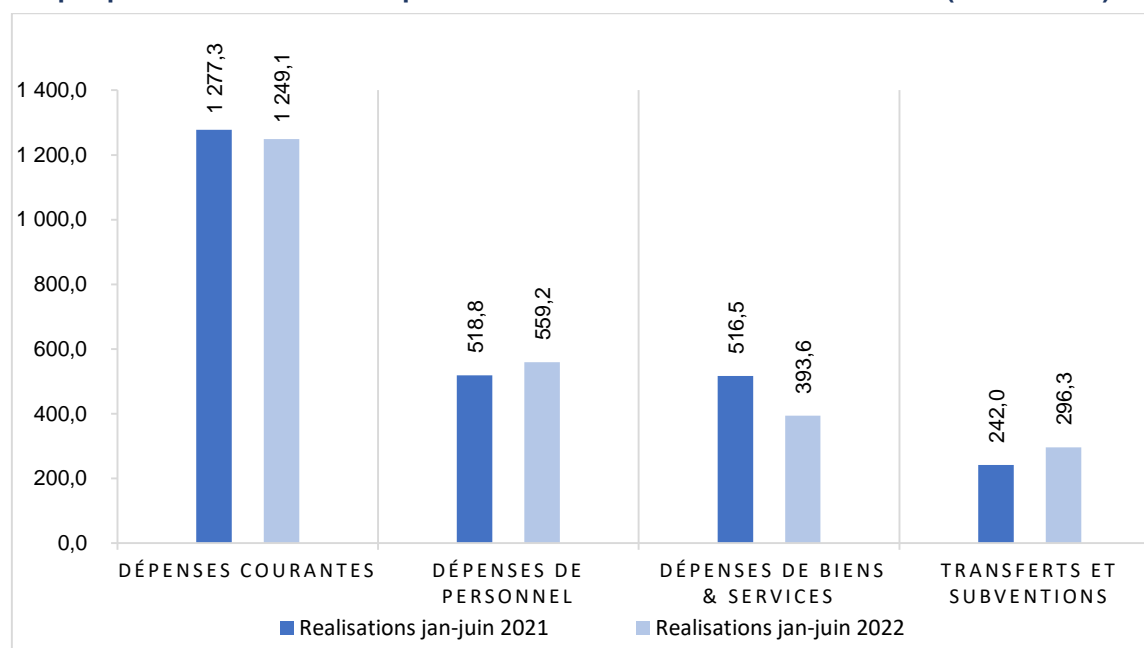
RUBRIQUES	L.F.I	L.F.R.	Exécution à fin juin 2021	Exécution à fin juin 2022	Taux d'exécution	Variation	
	2022 (a)	2022 (b)	(c)	(d)	(f=d/b)	(d/c) (abs)	(d/c) (%)
I- Dépenses courantes (hors intérêts)	2 690,4	2 998,4	1 277,3	1 249,1	41,7	-28,2	-2,2
Fonctionnement courant	1 986,0	1 985,2	1 035,3	952,8	48,0	-82,5	-8,0
- Dépenses de personnel	1 138,5	1 174,3	518,8	559,2	47,6	40,4	7,8
- Dépenses de Biens & Sces	847,5	810,9	516,5	393,6	48,5	-122,9	-23,8
<i>dont - à régulariser</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>178,7</i>	<i>201,0</i>	<i>NA</i>	<i>22,3</i>	<i>12,5</i>
Transferts et Subventions	704,4	1 013,2	242,0	296,3	29,2	54,3	22,4
<i>dont - à régulariser</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>NA</i>	<i>-0,4</i>	<i>-100,0</i>
- Subventions	460,4	769,2	127,2	172,4	22,4	45,2	35,5
- Pensions	244,0	244,0	114,4	123,9	50,8	9,5	8,3
II- Dépenses d'investissement	1 479,0	1 419,0	475,1	461,5	32,5	-13,6	-2,9
<i>dont - à régulariser</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>1,8</i>	<i>NA</i>	<i>1,8</i>	<i>NA</i>
Sur financements extérieurs	779,8	779,8	246,3	227,0	29,1	-19,3	-7,8
Sur ressources propres	664,2	615,2	210,9	224,3	36,5	13,4	6,4
Dépenses de restructuration	35,0	24,0	17,9	8,4	35,0	-9,5	-53,1
III- Prêts nets	0,0	0,0	43,9	35,6	-	-8,3	-18,9
IV- Service de la dette publique	1 430,3	1 560,3	599,5	699,8	44,9	100,3	16,7
Dette extérieure	679,7	677,0	185,7	321,5	47,5	135,8	73,1
- Intérêts	159,7	157,0	50,9	106,0	67,5	55,1	108,3
- Principal	520,0	520,0	134,8	215,5	41,4	80,7	59,9
Dette intérieure	750,6	883,3	413,8	378,3	42,8	-35,5	-8,6
- Intérêts	79,9	82,6	37,8	22,7	27,5	-15,1	-39,9
- amortissement du principal	486,7	570,7	34,0	39,3	6,9	5,3	15,6
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	39,0	52,0	61,9	13,0	33,3
- Arriérés intérieurs	100,0	146,0	303,0	264,3	181,0	-38,7	-12,8
TOTAL CHARGES	5 599,7	5 977,7	2 395,8	2 446,0	40,9	50,2	2,1

Source : MINFI

2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) comprennent les dépenses de fonctionnement courant (dépenses de personnel et achats des biens et services), et les transferts et subventions. A fin juin 2022, elles s'établissent à 1 249,1 milliards contre 1 277,3 milliards au 30 juin 2021. Elles diminuent de 28,2 milliards (-2,2%), tirées par la baisse de 122,9 milliards des dépenses de biens et services. Elles représentent 41,7% de la prévision annuelle d'un montant de 2 998,4 milliards.

Graphique 6: Exécution des dépenses courantes hors intérêts de la dette (en milliards)



Source : MINFI

2.1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements et salaires, et les autres dépenses de personnel. A fin juin 2022, elles ont été exécutées à hauteur de 559,2 milliards, dont 536,2 milliards pour les traitements et salaires. Par rapport à la prévision annuelle de 1 174,3 milliards, leur taux d'exécution est de 47,6%. Elles augmentent de 40,4 milliards (+7,8%) en glissement annuel.

Cet accroissement des dépenses de personnel s'explique essentiellement par une augmentation de 40,1 milliards de la masse salariale. Cette dernière résulte de : (i) l'accroissement de 4,6% des effectifs de la Fonction Publique, principalement dû à la prise en charge des ex-temporaires de certaines administrations et certains recrutements spéciaux à l'instar des enseignants du supérieur ; (ii) l'implémentation des mesures gouvernementales en réponses aux revendications des enseignants du MINESEC et du MINEDUB ; (iii) l'apurement progressif des rappels des prises en charge du MINSANTE et du MINADER.

Toutefois, la hausse de la masse salariale est atténuée par les opérations d'assainissement suivantes : (i) le contrôle avant paiement des rappels qui ont permis des économies de 0,6 milliard ; (ii) le recouvrement de 18,9 milliards à l'issue de l'audit des comptes-salaires des fonctionnaires et retraités décédés ; (iii) l'opération de contrôle du fichier des ayants droit et des bénéficiaires de la pension d'invalidité qui induit une économie de 11,8 milliards ; (iv) l'opération d'identification et de suspension des matricules multiples du fichier solde qui permet des économies annuelles de 0,2 milliard, qui permettra de recouvrer à terme 0,6 milliard ; (v) l'assainissement du fichier de la solde consulaire qui permettra de recouvrer à terme 5,4 milliards.

2.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses des biens et services concernent les acquisitions de biens et services destinés au fonctionnement des administrations. Au 30 juin 2022, leur niveau d'exécution est de 393,6 milliards, représentant 48,5% de la dotation annuelle de 810,9 milliards. Comparées à fin juin 2021, les dépenses de biens et services enregistrent une baisse de 23,8%, principalement due au retard observé dans le démarrage effectif des opérations d'exécution du budget 2022 en dépenses.

2.1.1.3. Transferts et subventions

Les dépenses de transfert et subventions sont composées des bourses, des subventions et des pensions.

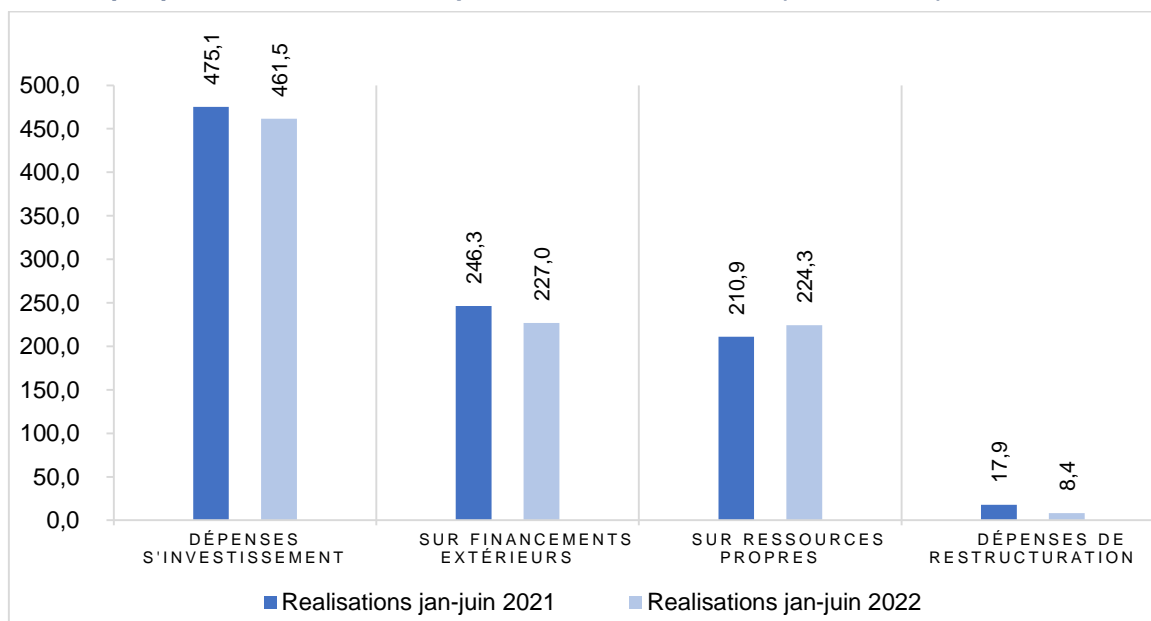
A fin juin 2022, ces dépenses s'élèvent à 296,3 milliards pour une prévision annuelle de 1 013,2 milliards, soit un taux d'exécution de 29,2%. Par rapport à fin juin 2021, elles sont en hausse de 54,3 milliards (+22,4%) du fait de l'accroissement des subventions des prix du carburant à la pompe.

2.1.2. Dépenses d'investissement

A fin juin 2022, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 461,5 milliards (227,0 milliards sur financements extérieurs, 224,3 milliards sur ressources propres et 8,4 milliards en dépenses de restructuration) sur une dotation annuelle de 1 419,0 milliards, soit un taux d'exécution de 32,5%.

Comparées aux réalisations du premier semestre 2021, les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 13,6 milliards (-2,9%), imputable aux dépenses sur financements extérieurs qui ont diminué de 19,3 milliards et aux dépenses de restructuration qui baissent de 9,5 milliards.

Graphique 7: Exécution des dépenses d'investissement (en milliards)



Source : MINFI

2.1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres

Les dépenses d'investissement sur ressources propres exécutées à fin juin 2022 s'élèvent à 224,3 milliards sur une dotation de 615,2 milliards, soit un taux d'exécution de 36,5%. Comparativement à fin juin 2021, elles sont en hausse de 13,4 milliards (+6,4%). Toutes les dépenses d'investissement exécutées à fin juin portent sur les dépenses à gestion centrale, en raison du démarrage tardif de l'exécution des autorisations de dépenses en zone déconcentrées et dans les collectivités territoriales décentralisées.

S'agissant des crédits à gestion centrale ils ont financé, entre autres :

- les fonds de contrepartie des projets à financement conjoint pour un montant de 37,2 milliards sur une dotation de 103,3 milliards soit un taux d'exécution de 36,0% ;
- les projets du PLANUT à hauteur de 24,1 milliards sur une dotation de 46,2 milliards soit un taux d'exécution de 52,2%.

2.1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs

Au terme du premier semestre de l'exercice 2022, les dépenses d'investissement sur financements extérieurs s'élèvent à 227,0 milliards pour une dotation annuelle de 779,8 milliards, soit un taux d'exécution de 29,1%. Elles baissent de 19,3 milliards (-7,8%) en glissement annuel. Cette diminution est imputable à un recul des décaissements de financements extérieurs sur les conventions de prêts concessionnels dont le montant global des décaissements

à fin juin 2022 est de 56 milliards soit une baisse de 49 milliards en glissement annuel.

Les décaissements au titre des financements extérieurs ont été tirés par les projets suivants :

- le projet de mise à niveau des réseaux de transport de l'électricité (32,2 milliards)
- le projet de Développement du Secteur des Transports (27,6 milliards) ;
- le projet d'aménagement de l'entrée EST de la ville de Douala – phase 2 (20,9 milliards)
- le projet de réhabilitation de la route Edéa- Kribi – N7 (19,6 milliards).

2.1.3. Service de la dette publique

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. A fin juin 2022, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 699,8 milliards pour une dotation annuelle de 1 560,3 milliards, soit un taux d'exécution de 44,9%. Comparativement à fin juin 2021, il augmente de 100,3 milliards (+16,7%).

2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure

Au terme du premier semestre 2022, le service de la dette publique intérieure s'élève à 378,3 milliards sur une dotation annuelle de 883,3 milliards, soit un taux d'exécution de 42,8%. Comparativement au premier semestre 2021, il diminue de 35,5 milliards (-8,6%).

2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure

Au terme du premier semestre 2022, le service de la dette publique extérieure s'élève à 321,5 milliards sur une dotation de 677,0 milliards, soit un taux d'exécution de 47,5%. Comparativement au premier semestre 2021, il augmente de 135,8 milliards (+73,1%), en raison notamment du remboursement des premières échéances des dettes rééchelonnées dans le cadre de la première phase de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du G20.

2.2. Cas particuliers des dépenses sociales

Les dépenses sociales sont les dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenants dans les secteurs sociaux (santé, éducation, affaires sociales, etc.), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages) et les dépenses du Projet Filets Sociaux.

À fin juin 2022, les dépenses sociales exécutées se chiffrent à 455,3 milliards pour une dotation annuelle de 1 608,7 milliards, soit un taux d'exécution de 28,3%. Comparativement au plancher de 382 milliards à fin juin 2022 du Programme Economique et Financier (PEF) 2021-2024, elles sont en dépassement de 3,3 milliards.

Tableau 9: Exécution des dépenses sociales à fin juin 2022 (en milliards)

	CP LFR (a)	CP révisés (b)	Ordo. hors avances (c)	Salaires, pensions et avance de trésorerie à régulariser (d)	Ordo. globaux (e)=(c)+(d)	Taux d'ordo. (%) (f) = (e)/(b)	Taux de reste à Ordo. (%) (g) = [(b) - (e)]/(b)
INTERVENTIONS DANS LES MINISTERES							
A - Dépenses courantes	879,9	880,0	11,7	290,2	301,9	34,3	65,7
Dépenses de personnel	634,0	632,4	0,0	290,2	290,2	45,9	54,1
Biens et services	197,8	202,6	11,6	0,0	11,6	5,7	94,3
Transferts et subventions	48,0	45,0	0,1	0,0	0,1	0,1	99,9
B - Dépenses en capital	89,1	89,0	1,5	0,0	1,5	1,6	98,4
Total des interventions dans les ministères	969,0	969,0	13,2	290,2	303,4	31,3	68,7
AUTRES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT							
Chapitres Communs	11,4	11,4	11,4	0,0	11,4	100,0	0,0
CAS COVID-19	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Subventions des prix administrés	480,0	507,0	130,4	0,0	130,4	25,7	74,3
Projet Filets Sociaux	21,3	21,3	10,1	0,0	10,1	47,4	52,6
Total des autres interventions du gouvernement	612,7	639,7	151,9	0,0	151,9	23,8	76,2
TOTAL DEPENSES SOCIALES	1 581,7	1 608,7	165,1	290,2	455,3	28,3	71,7

Source : MINFI

TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT

Le budget de l'exercice 2022 a été voté avec un besoin de financement budgétaire estimé à 547,8 milliards, soit un déficit budgétaire de 2,1% du PIB. À fin juin 2022, ce solde est excédentaire en ordonnancement à hauteur de 0,5% du PIB (1,1% du PIB en prise en charge), résultant essentiellement d'une hausse des recettes à hauteur de 630,5 milliards.

3.1 Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires prises en charge et permet de dégager les différents soldes.

Tableau 10: Synthèse de l'exécution budgétaire (En milliards)

RECETTES	MONTANT		DEPENSES	Montant Ordonnancement	Montant Prise en Charge (PEC)
I. BUDGET GENERAL					
RECETTES INTERNES	1 997,6		DEPENSES COURANTES	1 377,8	1 347,6
Recettes fiscales brutes	1 552,1		Intérêts et commissions	128,7	128,7
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	52		Dépenses de personnel	559,2	546,5
Recettes fiscales nettes	1 500,1		Biens et services	393,6	437,4
Recettes pétrolières	402,1		Transferts courants	296,3	234,9
Recettes non fiscales	72,3		DEPENSES EN CAPITAL	461,5	368,9
Total Recettes internes nettes	1 974,5		Financements extérieur	227	227,0
DONS	23,1		Ressources propres	224,3	142,0
Dons programmes	0		Participation/Restructuration	8,4	0,0
Dons projets	23,1		AUTRES DEPENSES	35,6	35,6
RECETTES EXCEPTIONNELLES	0		Prêts nets	35,6	35,6
Recettes de privatisations			DEPENSES BUDGET GENERAL	1 874,9	1 752,1
RECETTES NETTES BUDGET GENERAL	1 997,6				
III - SOLDES					
	Ordonnancement	PEC		% du PIB	
CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT	158,3	281,1		0,6%	1,1%
SOLDE GLOBAL	122,7	245,5		0,5%	1,0%
SOLDE PRIMAIRE	251,4	374,2		0,9%	1,3%
SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER	-150,7	-27,9		-0,6%	-0,1%

Source : MINFI/DGB

Au terme du premier semestre de l'exercice 2022, le solde budgétaire est excédentaire en ordonnancement de 122,7 milliards (245,5 milliards en prise en charge), le solde primaire est excédentaire de 251,4 milliards (374,2 milliards en prise en charge) et le déficit du solde primaire non pétrolier est de 150,7 milliards (27,9 milliards en prise en charge).

Encadré 1: Définition et calcul des différents soldes budgétaires

Le budget de l'Etat est composé de ressources et des dépenses. La différence entre ces ressources et les dépenses constitue le solde budgétaire.

Les ressources budgétaires

Elles englobent les recettes internes et les ressources d'emprunts et dons. Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières (redevance SNH et impôts sur les sociétés pétrolières) et les recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont constituées : des impôts et taxes intérieurs, des recettes de douanes, des recettes non fiscales et les remboursements des prêts.

Les ressources d'emprunts et dons comprennent : les prêts projets, les prêts programme ou appuis budgétaires, les prêts FMI, les dons, les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.

Les charges budgétaires

Elles comprennent : les dépenses courantes (hors intérêts), les dépenses en capital et le service de la dette publique.

Les dépenses courantes englobent : les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et subventions.

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs, des dépenses de restructurations et de réhabilitations.

La prise en compte ou non des différentes rubriques qui constituent les ressources et les dépenses dans le calcul du solde, fait apparaître plusieurs qualificatifs du solde calculé.

***Le solde global du budget** de l'État correspond à la différence entre les ressources (recettes internes plus les dons) et les dépenses. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les ressources dépassent les dépenses, le budget de l'État est dit excédentaire ; (ii) lorsque les ressources sont équivalentes aux dépenses, le budget de l'État est à l'équilibre ; (iii) lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses, le budget de l'État est déficitaire.*

solde budgétaire global = recettes totales – dépenses totales

***Le solde primaire** est la différence entre les recettes internes plus dons et les dépenses hors intérêts de la dette publiques. Il constitue un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.*

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'État à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'« effort » d'un gouvernement pour rééquilibrer le solde budgétaire, indépendamment du poids de l'histoire. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'État doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres – dépenses sur financements extérieurs

Le solde primaire non pétrolier du budget de l'État est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières

solde primaire non pétrolier = solde primaire -recettes pétrolières

3.2 Financement

Les besoins financiers au titre des opérations non budgétaires de 991,2 milliards, composés de l'amortissement de la dette extérieure (215,5 milliards), de l'amortissement de la dette intérieure (230,2 milliards), les restes à payer trésor et arriérés intérieurs (121,3 milliards), des recettes des correspondants (43,6 milliards), de l'accumulation des dépôts auprès du système bancaire (328,6 milliards) et du remboursement des crédits de TVA (52,0 milliards). En tenant compte de l'écart de financement qui de chiffre à 63,3 milliards, les besoins financiers se sont en tout élevés à 1 054,5 milliards.

Pour les couvrir, l'Etat a trouvé des ressources non budgétaires issues des prêts projets (203,9 milliards), des émissions de titres publics (384,8 milliards), du financement bancaire (52,0 milliards), des financements exceptionnels (66,5 milliards), et des autres emprunts (55,9 milliards). En y intégrant l'excédent budgétaire qui se chiffre à 245,5 milliards, ces ressources non budgétaires se sont élevées en tout à 1 054,5 milliards.

Le tableau ci-dessous ressort les différentes composantes des emplois et ressources de financement.

Tableau 11: Présentation des emplois et ressources de financement (En milliards)

(En milliards de FCFA)			
BESOINS DE FINANCEMENT ET DE TRESORERIE	MONTANT	RESSOURCES DE FINANCEMENTS ET DE TRESORERIE	MONTANT
Déficit budgétaire global	0,0	Excédent budgétaire global	245,5
Amortissement Dette structurée (hors correspondants)	445,7	Prêts projets	203,9
Dette extérieure	215,5	Emission des Titres publics	384,8
Dette intérieure	230,2	Appuis Budgétaires	45,9
Restes à payer Trésor/Dette non structurée CAA	121,3	Financement bancaire	52,0
Remboursement des crédits TVA	52	<i>Compte séquestre TVA</i>	52,0
Sortie nette de trésorerie au profit des Correspondants	43,6	Financements exceptionnels	66,5
Accumulation des dépôts auprès du système bancaire	328,6	<i>Tirage DTS FMI</i>	66,5
Ecart de financement	63,3	Autres emprunts (prêts rétrocédés)	55,9
TOTAL	1 054,5	TOTAL	1 054,5

Source : MINFI/DGB *y compris dette non structurée CAA(diminution) ;** y compris dette non structurée CAA(accumulation)

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualité ou des problématiques qui pourraient affecter de manière négative l'exécution du budget. Il s'agit de la mise en œuvre de la décentralisation, la passation et l'exécution des marchés publics ainsi que les problématiques particulières.

4.1 Mise en œuvre de la décentralisation

La modification du mode de budgétisation des projets des communes est effective depuis la Loi de Finances 2018. Suivant ce nouveau mode, les projets à financer par les ressources transférées sont choisis par les communes. Cela limite l'insertion des projets non matures qui ne correspondent pas aux aspirations des populations à la base, contribuant ainsi à un meilleur taux d'exécution des projets. Toutefois, les CT ont rencontré une difficulté majeure au démarrage de l'exercice 2022. En effet, la mise à disposition des autorisations de dépenses correspondant aux ressources transférées à chaque s'est faite tardivement dans la majorité des circonscriptions financières. En conséquence, le taux d'exécution financière des dépenses sur les ressources d'investissement transférées aux communes est presque nul à fin juin 2022.

4.2 Situation de la programmation, de la passation et de l'exécution des marchés publics au 30 juin 2022

Cette section présente la situation au 30 juin 2022 des opérations de programmation, de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice 2022. Elle s'achève par un relevé des faits majeurs enregistrés dans la passation et l'exécution des marchés, ainsi que les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique.

4.2.1 Programmation des marchés publics

La passation et l'exécution des marchés publics de l'exercice 2022 ont fait l'objet d'une programmation par les Maîtres d'Ouvrage et les Maîtres d'Ouvrage Délégués (MO/MOD), en relation avec le Ministère des Marchés Publics (MINMAP).

À fin juin 2022, 8 058 marchés publics, correspondant à 6 480 Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), d'un montant global prévisionnel de 1 148,9 milliards ont été identifiés et programmés en « ligne » sur la plateforme COLEPS (Cameroon Online E-procurement System) et répartis comme suit :

- 814 marchés pour les Départements Ministériels, correspondant à 716 DAO, d'un montant total prévisionnel de 519,8 milliards ;
- 597 marchés pour les Projets/Programmes, correspondant à 499 DAO, d'un montant total prévisionnel de 256,3 milliards ;
- 968 marchés pour les Établissements Publics, correspondant à 775 DAO, d'un montant total prévisionnel de 103,5 milliards ;
- 336 marchés pour les Services Déconcentrés de l'État (SDE), correspondant à 317 DAO, d'un montant total prévisionnel de 13,9 milliards ;
- et, 5 343 marchés pour les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), correspondant à 4 173 DAO, d'un montant total prévisionnel de 255,3 milliards.

À mi-parcours de l'exercice 2022, 747 MO/MOD ont satisfait à cette exigence réglementaire de programmation des marchés publics, sur un effectif de 774 recensés, soit un taux de participation de 96,5%.

Cette programmation des marchés publics a été rendue publique à travers la large diffusion des Journaux de Programmation des Marchés (JPM) qui en résultent et leur publication « en ligne » sur la plateforme COLEPS (www.marchespublics.cm), ainsi que sur le site web du MINMAP (www.minmap.cm), eu égard aux exigences de la Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun.

4.2.2 Passation des marchés publics

En fin juin 2022, on note comparativement à la même période en 2021, une amélioration significative de 3 points des performances des MO/MOD dans la passation des marchés publics, y compris par voie de gré à gré, comme suit :

- 4 305 appels d'offres ont été lancés sur les 5 424 prévus, soit un taux de lancement de 79,4%. Ce taux était de 76,3% au 30 juin 2021 ;
- 4 833 marchés ont été attribués sur les 6 726 attendus, soit un taux d'attribution de 71,9%. Ce taux progresse de 1,4 point par rapport à celui du 30 juin 2021 ;
- 3 659 marchés ont été signés sur les 6 636 attendus, soit un taux de signature de 55,1% contre 52,1% au 30 juin 2021.

Par rapport au 30 juin 2021, on note une amélioration de la contractualisation des marchés dans les Départements Ministériels, les Projets/Programmes et les Établissements Publics. Toutefois, l'on observe une baisse de performance dans les Services Déconcentrés de l'Etat et des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Tableau 12: Performances globales de la passation et de l'exécution des marchés publics au 30 juin 2022

CATEGORIE DE MO/MOD	Lancement AO				Attribution marchés			Signature marchés		
	Nombre d'AO prévus (1)	Nombre d'AO effectivement lancés (2)	Nombre de projets correspondants	Taux (%) de lancement d'AO [(2) / (1)]	Nombre de marchés prévus (3)	Nombre de marchés effectivement attribués (4)	Taux (%) d'attribution de marchés [(4) / (3)]	Nombre de contrats prévus (5)	Nombre de contrats effectivement signés (6)	Taux (%) de signature de marchés [(6) / (5)]
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	574	444	516	77,4	602	350	58,1	588	251	42,7
PROJETS/ PROGRAMMES	355	192	254	54,1	347	134	38,6	298	112	37,6
ETABLISSEMENTS PUBLICS	662	444	548	67,1	817	445	54,5	793	403	50,8
REGIONS	3833	3225	4285	84,1	4960	3904	78,7	4957	2893	58,4
SDE	257	232	249	90,3	274	227	82,8	274	183	66,8
<i>SDR</i>	89	81	85	91,0	93	76	81,7	93	56	60,2
<i>SDD</i>	168	151	164	89,9	181	151	83,4	181	127	70,2
CTD	3576	2993	4036	83,7	4686	3677	78,5	4683	2710	57,9
<i>Conseils Régionaux</i>	136	84	123	61,8	187	90	48,1	187	41	21,9
<i>Communautés Urbaines</i>	296	87	102	29,4	309	65	21,0	309	47	15,2
<i>Communes</i>	3144	2822	3811	89,8	4190	3522	84,1	4187	2622	62,6
TOTAL GENERAL	5424	4305	5603	79,4	6726	4833	71,9	6636	3659	55,1

Source : MINMAP

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales Décentralisées

S'agissant spécifiquement des procédures exceptionnelles de gré à gré, 412 marchés ont été passés suivant cette procédure. Ce qui représente un taux de 5,11% sur un total de 8 058 marchés passés.

4.2.3 Exécution des marchés publics

Au 30 juin 2022, l'on note un niveau mitigé par rapport à la même période en 2021 dans l'exécution des marchés publics en termes de démarrage et de réception des prestations, comme suit :

- 3 228 prestations ont effectivement démarré sur un total de 6 576 attendus ; soit un taux de démarrage des prestations de 49,1% ; en progression de 1,7 points comparé au 30 juin 2021 ;
- 551 prestations ont été effectivement réceptionnées sur les 3 502 attendus ; soit un taux de réception des prestations de 15,7%, en baisse comparé aux 17,4% observé en fin juin 2021.

Comparativement au 30 juin 2021, on note une bonne performance dans l'exécution des marchés des Départements Ministériels, des Projets/Programmes, des Établissements Publics et des Services Déconcentrés de l'Etat ; contrairement à ceux des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Tableau 13: Performances globales au 30 juin 2022 de l'exécution des marchés publics par catégorie de MO/MOD

CATEGORIE DE MO/MOD	Démarrage prestations				Réception prestations			
	Nombre de marchés prévus (1)	Nombre de marchés effectivement démarrés (2)	Taux (%) de démarrage des prestations [(2) / (1)]	Taux (%) de démarrage des prestations au 30 juin 2021	Nombre de prestations prévues (3)	Nombre de prestations effectivement réceptionnées (4)	Taux (%) de réception des prestations [(4) / (3)]	Taux (%) de réception des prestations au 30 juin 2021
DEPARTEMENTS MINISTERIELS	567	195	34,4	38,3	161	22	13,7	5,5
PROJETS/ PROGRAMMES	278	108	38,8	23,7	117	44	37,6	5,0
ETABLISSEMENTS PUBLICS	781	377	48,3	33,0	310	75	24,2	20,7
REGIONS	4950	2548	51,5	52,0	2 914	410	14,1	18,5
SDE	274	145	52,9	65,0	155	26	16,8	22,5
SDR	93	39	41,9	58,5	52	5	9,6	25,0
SDD	181	106	58,6	68,2	103	21	20,4	21,0
CTD	4676	2403	51,4	51,1	2 759	384	13,9	18,2
Conseils Régionaux	187	39	20,9	/	50	3	6,0	/
Communautés Urbaines	305	35	11,5	6,6	102	4	3,9	1,7
Communes	4184	2329	55,7	53,4	2 607	377	14,5	18,7
TOTAL GENERAL	6576	3228	49,1	47,4	3 502	551	15,7	17,4

Source : MINMAP Décentralisées

SDE : Services Déconcentrés de l'Etat

CTD : Collectivités Territoriales

Pour ce qui est des procédures dérogatoires de Régie, au 30 juin 2022, 63 projets ont effectivement été exécutés par cette procédure sur les 105 demandes d'autorisation accordées et notifiées aux requérants.

4.2.4 Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics

A mi-parcours de l'exercice 2022, les principaux points saillants ci-après ont été relevés :

- la maîtrise du seuil de 10% des procédures exceptionnelles de gré à gré qui se situent à 5,11% ;
- au total, sur 137 demandes d'exécution des marchés en régie, 105 autorisations accordées parmi lesquelles 63 ont été exécutés ;
- le délai moyen de passation des marchés publics est de 122 jours, soit 04 mois 02 jours ;
- le taux de marchés passés dans un délai inférieur à 5 mois est de 78,0%, en baisse par rapport aux 83,8% calculés au 30 juin 2021 ;
- le taux de marchés réceptionnés est de 15,7% contre 17,4% au premier semestre 2021 ;
- l'annulation de 445 projets, dont 39 suite à des virements de crédits et 406 principalement pour manque de financement, d'absence d'éléments de maturité ou de changement d'objectif ;

- la passation de 1 099 marchés d'un montant global de 265,2 milliards sans aucune programmation préalable, parmi lesquels 702 passés en Régions pour un montant total 59,7 milliards. Ce qui est contraire aux dispositions de l'article 59, alinéas 1 et 5 du Code des Marchés Publics.

4.2.5 Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique

Dans sa mission d'assurer le bon fonctionnement du système des marchés publics, les actions ci-après ont été prises par l'Autorité chargée des Marchés Publics au cours du premier semestre de l'exercice 2022 :

- la prise des textes de portée explicative et clarificative d'une part et à caractère prescriptif d'autre part, notamment :
 - o la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
 - o la lettre-circulaire n°000002/LC/MINMAP/CAB du 12 mai 2022 relative à la continuité du service public des marchés publics, en cas de sanction d'un MO/MOD, ou des membres d'une Commission de Passation des Marchés, conformément aux dispositions des articles 194 et 195 du Code des Marchés Publics ;
 - o l'arrêté n°7/A/MINMAP du 01 janvier 2022 fixant les modalités de passation et d'exécution des accords-cadres ;
 - o l'arrêté n°166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.
- la signature de la note de service n°000017/NS/MINMAP/SG/DGMI du 10 février 2022 relative au traitement des dossiers des demandes d'autorisation des procédures dérogatoires de régie et exceptionnelle de gré à gré ;
- la création des Commissions de Passation des Marchés auprès des Universités d'Ebolowa, de Bertoua et de Garoua respectivement par arrêtés n°168/A/MINMAP, n°169/A/MINMAP et n°170/A/MINMAP, tous du 13 juin 2022 ;
- la prise des actes de sanctions à l'encontre des acteurs reconnus coupables de mauvaises pratiques ou de manœuvres frauduleuses dans la passation et l'exécution des marchés publics ;
- la poursuite de l'accompagnement des 65 MO/MOD pilotes sur la passation en ligne sur COLEPS de 50% de leur portefeuille des marchés programmés, ainsi que la formation sur site des personnels des Structures Internes de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) ;

- le démarrage de la sophistication et du développement de nouveaux modules du système COLEPS dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet de dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (Projet e-Procurement) ;
- la prorogation au 31 décembre 2022 de la phase pilote du mécanisme de rémunération et de paiement basés sur la performance (PBF).

4.3 Problématiques particulières

4.3.1 Procédures dérogatoires en dépenses

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisations budgétaires à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances et des engagements provisionnels.

La Circulaire N°00000456/C/MINFI du 30 Décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds¹. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

A fin juin 2022, les dépenses exécutées en procédures dérogatoires (hors FINEX et service de la dette) se chiffrent à 133,6 milliards, correspondant à 9,0% des dépenses totales contre 8,0% à fin juin 2021. En pourcentage, ces dépenses sont en dépassement par rapport au plafond de 5% fixé dans le PEF 2021-2024.

Tableau 14: Situation des dépenses exécutées en procédures exceptionnelles au premier semestre 2022

RUBRIQUES	2022		2021	
	Montant	Poids	Montant	Poids
REGIES D'AVANCES	28,2	1,9%	25,8	1,7%
ENGAGEMENT PROVISIONNEL	0	0,0%	0	0,0%
AVANCES DE TRESORERIE	105,2	7,1%	96,8	6,3%
TOTAL	133,4	9,0%	122,6	8,0%

Source : MINFI

4.3.1.1 Avances de trésorerie

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. A fin juin 2022, les décaissements effectués au titre des avances de trésorerie s'élèvent à 105,5 milliards. Celles-ci ont été observées uniquement dans les dépenses de biens et services. Par rapport à fin juin 2021, ces décaissements diminuent de 9,5 milliards (-9,8%). Les régularisations budgétaires effectuées s'élèvent à 27,2 milliards.

Tableau 15: Avances de trésorerie et régularisations effectuées au premier semestre 2022

NATURE DES DEPENSES	MONTANTS (en milliards)		
	Décaissé	Régularisé	Restant à régulariser
Investissement	0,0	0,0	0,0
Fonctionnement (Biens et services)	105,5	27,2	78,3
Total	105,5	27,2	78,3

Source : MINFI

4.3.1.2 Régies d'avances

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des menus dépenses ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. Le recours aux régies d'avances fait l'objet d'une limitation en nombre et en montant, inscrite dans les différentes Circulaires d'Exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques.

Au terme du premier semestre 2022, 381 régies d'avances ont été ouvertes. Le budget annuel global desdites régies est de 56,8 milliards. En glissement annuel, le budget annuel global progresse de 5,1 milliards.

Les dépenses exécutées par le biais de cette procédure s'élèvent à 28,2 milliards, soit un taux d'exécution de 49,6%. En glissement annuel, elles augmentent de 2,4 milliards.

Tableau 16: Situation des régies d'avances à fin juin 2022

Designation	Nombre de regies	Budget annuel (en milliards)	Dépenses exécutées (en milliards)
Régies créées	14	2,4	2,3
Régies réouvertes	367	54,4	25,9
TOTAL	381	56,8	28,2

Source : MINFI

4.3.2 Dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien des prix des carburants à la pompe. Les efforts sont fournis pour réduire le stock de cette

dette qui pose des problèmes dans le cadre de la gestion de la trésorerie. A cet effet, un audit est en cours au ministère des Finances pour l'identification et le recensement de cette dette dans les différentes administrations concernées. Au premier semestre 2022, le montant payé au titre de la dette flottante s'élève à 6,2 milliards.

CONCLUSION

L'exécution du budget au cours du premier semestre 2022 est caractérisée par un niveau satisfaisant de mobilisation des ressources budgétaires. Établies à 2 750,7 milliards, elles représentent 46,0% de la prévision annuelle de 5 977,7 milliards.

Par composante, les recettes pétrolières représentent 49,9% de la prévision annuelle de la LFR et les recettes non pétrolières, 49,6% dont 50,9% pour les recettes fiscales et 32% pour les recettes non fiscales.

Les ressources budgétaires mobilisées augmentent de 630,5 milliards par rapport au montant de 2 120,2 milliards mobilisé au premier semestre 2021, essentiellement du fait de la hausse des recettes internes.

S'agissant des charges budgétaires, elles augmentent de 50,2 milliards par rapport à fin juin 2021 pour s'établir à 2 446,0 milliards sous l'effet de la hausse du service de la dette conjuguée à la diminution des dépenses courantes (hors intérêts) et des dépenses d'investissement.

Il en résulte un excédent du solde budgétaire global de 122,7 milliards, contre un déficit de 200,7 milliards au premier semestre 2021. Le solde primaire est excédentaire de 251,4 milliards contre un déficit de 130,6 milliards, un an plus tôt.

Toutefois, l'exécution du budget 2022 reste entachée par des procédures dérogatoires et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

Les efforts de mobilisation des ressources surtout celles de financement, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement devront se poursuivre au deuxième semestre 2022, afin de garantir l'atteinte des objectifs du programme économique et financier et de faire face aux besoins sociaux et sécuritaires croissants. Parallèlement, la poursuite des efforts de tous les acteurs nationaux de la chaîne d'exécution budgétaire et des partenaires au développement permettra au Gouvernement la bonne mise en œuvre des principales les actions prévues dans la LFR 2022.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2022 sur les grandes rubriques du budget

Le présent projet d'ordonnance révisé le niveau du budget de l'Etat à **6 080,4 milliards** dont 5 977,7 milliards pour le budget général et 102,7 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale, contre 5 752,4 milliards en loi de finances initiale 2022 ; soit une augmentation **328 milliards** en valeur absolue et **5,8%** en valeur relative.

A. BUDGET GENERAL

Le budget général de l'Etat augmente de 378 milliards par rapport au niveau initial de 5 599,7 milliards en loi de finances ; soit un taux de variation de + **6,8%**.

1. Les recettes internes et dons

La décomposition des recettes se présente ainsi qu'il suit par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 806 milliards** contre de 562 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 244 milliards (+43,4%) provenant de la redevance pétrolière de la SNH en raison de la flambée du cours mondial du baril de pétrole. Le niveau de l'IS pétrolier a été maintenu à 100 milliards comme en loi de finances, son paiement étant un différé des droits dus sur l'exercice précédent ;
- **Recettes des impôts et taxes : 2 184,8 milliards** comme dans le budget initial ;
- **Recettes douanières : 863,9 milliards contre 903,9 milliards en loi de finances initiale** soit une baisse de 40 milliards (-4,4%) liée à l'impact de la crise et des APE sur le commerce extérieur ;
- **Recettes non fiscales : 226,2 milliards** contre 216,2 milliards dans le budget initial, en augmentation de 10,0 milliards (+4,6%) pour tenir compte des recettes issues de la vente des tests Covid-19 et de la mobilisation des recettes consulaires ;
- **Dons : 142,3 milliards** comme dans le budget initial ;

Au total, les ressources internes augmentent de **214,0 milliards**, correspondant à un taux de variation de **5,3%** par rapport à la loi de finances initiale 2022.

2. Les dépenses (hors principal de la dette)

La décomposition des dépenses se présente comme suit par grandes masses :

- **Dépenses de personnel : 1 174,3 milliards** contre 1 124,8 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 49,5 milliards (4,4%) liée essentiellement à la prise en compte des effets financiers des engagements du Gouvernement pour répondre aux problèmes des enseignants du secondaire et anticiper des revendications du personnel de la santé ;
- **Dépenses de biens et services (y compris dotation décentralisation des régions et la provision pour import-substitution) : 810,9 milliards** contre 867,4 milliards en loi de finances initiale, soit une réduction de 56,5 milliards (-6,5%) ; en effet, une économie budgétaire de

73,5 milliards a été opérée sur ce poste de dépenses à partir d'une part, des blocages de précaution (-63,5 milliards) et d'autre part, de l'ajustement de la provision pour import-substitution de 50 à 40 milliards (-10 milliards). Une partie de l'économie budgétaire ainsi réalisée a permis de doubler la provision dédiée au soutien des prix des produits de première nécessité de 15 à 30 milliards et de renforcer la provision de report de 2 milliards ;

- **Transferts et subventions : 1 013,2 milliards** contre 653,2 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 360 milliards (+55,1%). Cette augmentation provient de la prise en compte du complément des manques à gagner des marketeurs évalués à 480 milliards contre une inscription budgétaire initiale de 120 milliards en loi de finances, compte tenu de la flambée du prix du pétrole et de la volonté du Gouvernement de maintenir les prix des hydrocarbures stables à la pompe ;
- **Dépenses d'investissement sur ressources propres (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : 639,2 milliards** contre 699,2 milliards dans le budget initial 2022 ; soit une diminution de 60 milliards (-8,6%) compte tenu de la contrainte budgétaire.
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur : 779,8 milliards** comme dans le budget initial 2022.
- **Intérêt de la dette : 239,6 milliards** comme en loi de finances initiale 2022.

Les détails de l'ajustement des dépenses par chapitres budgétaires sont présentés en annexe du présent exposé des motifs.

B. BUDGET DES COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

Le budget des CAS est évalué dans le présent projet d'ordonnance à **102,7 milliards** contre 152,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse en valeur absolue de **50 milliards** provenant de la réduction de moitié des dépenses du CAS Covid-19. Cette réduction s'explique par la restriction de la stratégie de lutte contre la Covid-19 sur la vaccination et la prise en compte de la mesure de paiement par les usagers des tests de dépistage, dans un contexte de relative maîtrise de cette pandémie.

Les recettes révisées du CAS COVID-19 sont constituées de deux sources :

- D'une part, les apports financiers de la Banque Mondiale sous forme de fonds de concours à hauteur de **35 milliards** comme en loi de finances initiale 2022.
- D'autre part, les versements des recettes du budget général, à hauteur de **15 milliards** contre 65 milliards en loi de finances initiale 2022.

C. EQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER DU BUDGET REVISE 2022

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'Etat en 2022 se chiffre à **547,8 milliards** contre **518,8 milliards** en loi de finance initiale ; soit une augmentation du déficit de **29 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie supportées par l'Etat, outre le besoins financier lié au déficit budgétaire se déclinent comme suit :

- **Amortissement de la dette (structurée) : 1 060,7 milliards** contre **1 021,7 milliards** dans la loi de finances initiale, soit une augmentation de 39 milliards (+3,8%). Cette variation prend notamment en compte les arriérés de paiement de la dette intérieure à fin 2021 (+47 milliards), la réduction de l'encours des BTA (+50 milliards) et le report de l'échéance de la dette de la BEAC au titre des avances statutaires (-58 milliards) ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale 2022 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 146 milliards** contre **100 milliards** en loi de finances initiale 2022 soit une augmentation 46 milliards pour renforcer l'apurement de la dette intérieure de l'Etat ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants :30 milliards** comme en loi de finances initiale.

Sur cette base, le budget de l'Etat dégage un besoin de financement total de **1 868,5 milliards** contre 1 754,5 milliards en loi de finances initiale ; soit une aggravation de ce besoin à hauteur de 144 milliards. Les leviers mobilisés par l'Etat pour assurer l'équilibre financier de ces opérations se présentent comme suit :

- **Prêts projets : 746,5 milliards** comme en loi de finances initiale 2021 ;
- **Appuis budgétaires : 313 milliards** contre 369 milliards en loi de finances initiale 2021, avec la réduction de moitié des appuis de la Banque Mondiale (-53 milliards) et ceux de la Banque Africaine de Développement (- 3 milliards) ;
- **Financement exceptionnel : 105 milliards** constitué des DTS de 70 milliards et d'un fonds de concours de la Banque Mondiale de 35 milliards dans le cadre de la poursuite de la lutte contre la Covid-19, comme en loi de finances initiale ;
- **Emission de titres publics : 350 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Financement bancaire : 154 milliards** contre 184 milliards en loi de finances initiale 2022, soit une diminution de 30 milliards. En effet, le solde de trésorerie du compte courant de l'Etat à la BEAC à fin décembre 2021 était pratiquement nul. D'où la déduction des 30 milliards initialement projetés au titre dudit solde dans la LFI 2022
- **Autre emprunts : 200 milliards.** Il s'agit d'un financement nouveau à lever sur le marché financier intérieur.

TABLEAU 1 : Cadrage budgétaire 2021-2024 actualisé

(En milliards de F.CFA)	2021		2022		2023	2024
	LFR	Est.	LF 2022	Proj. Rév.	Proj.	Proj.
Total ressources	5 581,3	5 494,3	5 679,7	6 007,7	5 792,0	6 101,2
Recettes internes et dons	3 530,8	3 458,8	4 009,2	4 223,2	4 279,8	4 681,8
Recettes pétrolières	536,0	477,0	562,0	806,0	523,0	509,0
Recettes non pétrolières	2 930,1	2 917,1	3 304,9	3 274,9	3 665,7	4 076,1
Recettes fiscales	2 743,1	2 743,1	3 088,7	3 048,7	3 435,2	3 829,3
Impôts et taxes	1 938,4	1 938,4	2 184,8	2 184,8	2 443,0	2 736,8
Recettes douanières	804,7	804,7	903,9	863,9	992,2	1 092,6
Recettes non fiscales	187,0	174,0	216,2	226,2	230,5	246,8
Dons	64,7	64,7	142,3	142,3	91,1	96,7
Projets	30,4	30,4	33,3	33,3	35,5	38,0
Programme	34,3	34,3	109,0	109,0	55,6	58,7
Financement Brut	2 050,4	2 035,4	1 670,5	1 784,5	1 512,2	1 419,5
Prêts projet	703,4	703,4	746,5	746,5	909,2	973,5
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	230,0	165,0	369,0	313,0	223,0	96,0
Dont FMI	161,0	96,0	150,0	150,0	86,0	43,0
UE	16,0	16,0		0,0		
AFD	0,0	0,0	45,0	45,0	0,0	0,0
BM	53,0	53,0	106,0	53,0		
BAD			53,0	50,0		
Autres			15,0	15,0	137,0	53,0
Emission des titres (MLT)	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0	350,0
Financement bancaire (hors titres pub)	111,0	111,0	100,0	70,0	30,0	0,0
Autres emprunts	450,0	450,0		200,0		
DTS FMI		50,0	70,0	70,0		
Financement exceptionnel	206,0	206,0	35,0	35,0		
Dont FMI				0,0		
UE (Fonds de concours CAS-Covid)				0,0		
AFD (Fonds de concours CAS-Covid)				0,0		
BM (Fonds de concours CAS-Covid)			35,0	35,0		
BAD				0,0		
BDEAC				0,0		
PME (*) (Fonds de concours CAS-Covid)				0,0		
Allegement dette extérieure	166,0	166,0		0,0		
Autres financements (Fonds de concours CAS-Covid)	40,0	40,0		0,0		
Dépenses totales et prêts nets	5 581,2	5 494,3	5 679,7	6 007,7	5 930,3	6 317,9
Dépenses courantes	2 430,6	2 426,9	2 564,4	2 927,4	2 733,5	2 916,4
Dépenses de personnel	1 069,8	1 069,8	1 124,8	1 174,3	1 266,3	1 345,6
Achats de biens et services	731,9	728,2	786,4	739,9	793,8	849,9
Transferts et subventions	628,8	628,8	653,2	1 013,2	673,3	720,9
Dépenses de capital	1 352,0	1 352,0	1 479,0	1 419,0	1 707,6	1 845,7
Dépenses s/financemts exter,	733,8	733,8	779,8	779,8	944,7	1 011,5
Dépenses s/ressources propres	583,2	583,2	664,3	620,3	725,6	794,3
Dépenses de Participation/restructuration	35,0	35,0	35,0	19,0	37,3	39,9
Prêts nets	-20,0	-20,0	-20,0	-20,0		
Fonds de Financement Covid-19	200,0	120,0	100,0	50,0		
Fonds de relance production locale	30,0	30,0	50,0	40,0	60,0	60,0
Additif Décentralisation (DGD)	30,0	30,0	31,0	31,0	30,0	30,0
Service de la Dette	1 558,6	1 555,4	1 475,3	1 560,3	1 399,2	1 465,9
Service de la dette extérieure	886,0	1 001,0	677,0	677,0	761,0	778,0
Principal	704,0	764,0	520,0	520,0	595,0	605,0
Dont Rachat Eurobonds 2015	300,0	357,0		0,0		
Intérêts	182,0	237,0	157,0	157,0	166,0	173,0
Service de la dette intérieure	672,6	554,4	798,3	883,3	638,2	687,9
Principal	438,0	318,0	531,7	570,7	387,0	367,5
Dont ECMR			50,0	50,0	50,0	
Correspondants			30,0	30,0	50,0	50,0
Accumulation dépôt BEAC/Remboursement avances statutaires	50,0	0,0	58,0	0,0	58,0	58,0
Réduction encours BTA			0,0	50,0	0,0	0,0
Intérêts	65,2	65,2	82,6	82,6	65,7	71,9
Crédits de TVA	72,0	72,0	84,0	84,0	84,0	84,0
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	97,5	99,3	100,0	146,0	101,5	164,5
Dont Restes à Payer Trésor	81,0	82,8	85,0	120,0	86,5	89,5
Dette non structurée CAA	16,5	16,5	5,0	26,0	5,0	5,0
Dette fiscale compensée/Dette flottante						60,0
Capacité (+)/Besoin de financement (-)	0,1	0,0	0,0	0,0	-138,3	-216,7
Solde primaire non pétrolier (dons compris)	-1 100	-1 029	-841	-1 114	-858	-763
Solde global (base ordo, dons compris)	-753,9	-797,2	-518,8	-547,8	-567,1	-499,2
Solde global (% PIB, base ordo, dons compris)	-3,1	-3,2	-2,0	-2,0	-2,0	-1,6
Solde budgétaire de référence CEMAC	-3,5	-3,3	-2,4	-3,3	-2,3	-1,8
Recettes non pétrolières nettes des remboursements des crédits de TVA	2 858,1	2 845,1	3 221	3 191	3 582	3 992
Pression fiscale	11,8%	11,4%	12,1%	11,8%	12,7%	13,2%
Soutenabilité Dép. personnel	40,1%	40,1%	37,4%	39,6%	37,8%	35,9%
PIB nominal	24 231	25 059	26 543	27 070	28 304	30 303
Taux croissance (%)	3,4	3,5	4,2	4,0	4,7	4,9
Déflateur du PIB	3,0	3,1	1,7	3,9	1,8	2,0

TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE.....	i
LISTE DES TABLEAUX	ii
LISTE DES GRAPHIQUES	ii
LISTE DES ENCADRES	ii
AVANT-PROPOS.....	iii
RESUME EXECUTIF	iv
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : EXECUTION DES RESSOURCES	3
1.1. Les recettes internes.....	3
1.1.1. Les recettes pétrolières.....	4
1.1.2. Les recettes non pétrolières.....	5
1.1.1.1. Les recettes fiscales.....	5
1.1.1.2. Les recettes non fiscales.....	10
1.2. Emprunts et dons.....	11
1.2.1. Emprunts	11
1.2.1.1. Prêts	11
1.2.1.2. Emprunts bancaires	12
1.2.1.3. Emissions de titres publics	12
1.2.2. Les dons	13
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES.....	14
2.1. Dépenses par nature économique	14
2.1.1. Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)	15
2.1.1.1. Dépenses de personnel	15
2.1.1.2. Dépenses des biens et services	16
2.1.1.3. Transferts et subventions	16
2.1.2. Dépenses d'investissement	16
2.1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres.....	17
2.1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs	17
2.1.3. Service de la dette publique	18
2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure	18
2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure	18
2.2. Cas particuliers des dépenses sociales	18
TROISIEME PARTIE : SOLDES BUDGETAIRES ET FINANCEMENT	20
3.1 Soldes budgétaires	20
3.2 Financement.....	22

QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES.....	23
4.1 Mise en œuvre de la décentralisation	23
4.2 Situation de la programmation, de la passation et de l'exécution des marchés publics au 30 juin 2022.....	23
4.2.1 Programmation des marchés publics.....	23
4.2.2 Passation des marchés publics.....	24
4.2.3 Exécution des marchés publics	25
4.2.4 Faits majeurs relevés dans la passation et l'exécution des marchés publics	26
4.2.5 Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique	27
4.3 Problématiques particulières.....	28
4.3.1 Procédures dérogatoires en dépenses	28
4.3.1.1 Avances de trésorerie	29
4.3.1.2 Régies d'avances.....	29
4.3.2 Dette flottante	29
CONCLUSION	31
ANNEXES.....	vi
ANNEXE 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2022 sur les grandes rubriques du budget	vi
TABLE DE MATIERES.....	x